1948-2008 : 60 ANS DE DROITS DE L'HOMME p. 8-10

L'ACTION FRANÇAISE 2000

« Tout ce qui est national est nôtre »

3 € I N° 2760 I 62e année I Du 4 au 17 décembre 2008 I Paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois I www.actionfrancaise.net

TAULARD À DOUZE ANS...

Être embarrassée de sa jeunesse n'est pas pour une société un signe de bonne santé. On s'est gargarisé après mai 68 du mythe de l'enfant-roi, voilà qu'on parle aujourd'hui de le mettre en prison dès douze ans...

Pas question de tomber dans la pleurnicherie droit-de-l'hommiste, voire "droit-de-l'enfantiste". Qu'un enfant de douze ans soit reconnu responsable, même pénalement, de ses actes ne nous scandalise pas. Il existait bien naguère des "maisons de correction" !

Ce qui est scandaleux, c'est que nos politiciens ne constatent pas l'échec de l'éducation démocratique, permissive et antifamiliale dispensée depuis tant d'années dans ces fourre-tout gratuits, laïques et obligatoires que sont trop souvent les écoles de la République. À vouloir que l'enfant, à la manière de l'Émile, se forge lui-même sa volonté et sa morale, on a produit des petits barbares déracinés qui n'arrivent même pas à devenir des hommes et dont l'exemple pervertit leurs petits frères et petits voisins.

La prison ne servirait de rien. Il faudrait remettre à l'honneur la famille, la religion, la discipline à l'école, de même que les grands exemples de jeunes devenus des héros ou des saints.

Que serait devenu un Du Guesclin, type même de l'enfant insupportable, désespoir de ses parents, si les exigences du devoir seigneurial ne l'avaient maté dès ses jeunes années ? Ajoutons, au risque de faire rire les imbéciles, que douze ans, c'est l'âge dans la tradition catholique de la communion solennelle. Pas de risque de prison pour ces enfants qui ont pris au catéchisme l'habitude de passer fréquemment par le confessionnal !..

M.F.

La bataille du dimanche

AU-DELÀ DES JOUTES PARTISANES

PAGE 3

❑ FAMILLE DE FRANCE

Des fiançailles royales

Un communiqué officiel confirme les fiançailles du duc de Vendôme.

Rares sont aujourd'hui les bonnes nouvelles qui rendent l'espérance et la vaillance aux Français. Aussi ne cacherons-nous pas notre bonheur en recevant le communiqué suivant :

Monseigneur le comte de Paris et Madame la duchesse de Montpensier ont la joie d'annoncer les fiançailles de leur fils SAR le Duc de Vendôme, avec Dona Philomena de Tornos y Steinhart.

Fait à Paris le 28 novembre 2008.

À vrai dire, nous nous y attendions depuis quelques semaines, et *L'AF 2000* (16 octobre) avait fait écho au bruit que commençait de diffuser *Point de Vue*.

Maintenant c'est donc officiel : le prince Jean de France, fils de Mgr le comte de Paris, chef de la Maison de France, et de Mme la duchesse de Montpensier, née Marie-Thérèse de Wurtemberg, se prépare à fonder un foyer et à prolonger ainsi sa lignée dont l'histoire est celle de la France.

Par le site de nos amis *Les Manants du Roi*, nous apprenons que Mlle Philomena de Tornos y Steinhart est espagnole et de mère autrichienne, qu'elle a passé une grande partie de son enfance en France et qu'elle travaille aujourd'hui dans l'industrie maritime française... Son grand' père, Juan de Tornos, fut chef du secrétariat du comte de Barcelone, père de SM Juan-Carlos 1er, roi d'Espagne. La future princesse est en outre de grande tradition catholique.

La date du mariage n'est pas encore connue. Sans doute au printemps et, peut-être, dit-on, dans la cathédrale de Chartres, ce haut-lieu de pèlerinage où vibre le cœur de la France et où fut jadis sacré Henri IV.

Rappelons que le prince Jean de France, né le 19 mai 1965, descend directement de Louis-Philippe, roi des Français et, par son ascendance féminine, du roi Charles X.

Le Prince qui depuis quelques mois se prépare plus ardemment que jamais à assumer ses responsabilités au service de la France, parlait récemment d'un « *tournant dans sa vie publique et privée* ». Ce peut être aussi, nous l'espérons, un tournant pour la France qui a tant besoin de voir à nouveau sa souveraineté s'incarner d'âge en âge dans une famille, et de vivre, hors des sautes d'humeur partisanes, au rythme des battements de cœur de cette famille.

Nous prions Monseigneur le comte de Paris et Madame la duchesse de Montpensier d'agréer nos vives et respectueuses félicitations, et nous formons pour Monseigneur le duc de Vendôme et Mademoiselle Philomena de Tornos y Steinhart, nos vœux les plus chaleureux, avec l'assurance de notre indéfectible attachement à la Maison de France.

MICHEL FROMENTOUX

M 01093 - 2760 - F: 3,00 €

■ SOCIAL

Inégalités :

7 millions de pauvres en France

PAGE 4

■ ÉTRANGER

Sommet annulé :

La Chine snobe l'Union européenne

PAGE 6

■ CULTURE

Pour tous les âges :

Des livres illustrés pour Noël

PAGE 16

❑ PLAN DE RELANCE

Le patriotisme économique de Sarkozy

Concept décrié il y a peu, l'interventionnisme des États au profit de leur économie apparaît aujourd'hui comme le seul remède à la récession. Sarkozy l'administre sans compter, mais est-il crédible ?

De tous côtés, les milliards pleuvent. Ces dernières semaines, les principaux gouvernements occidentaux ont dévoilé leur plan de relance économique destiné à atténuer les effets de la première grande récession de l'après-guerre. Le montant et les modalités de ces mesures exceptionnelles varient en fonction des latitudes : 800 milliards de dollars de soutien au crédit pour les États-Unis ou encore 24 milliards d'euros de baisse de TVA et d'investissements publics au Royaume-Uni. Pour sa part, l'Union européenne a annoncé, à grand renfort de publicité, un plan de relance de plus de 200 milliards d'euros.

La Caisse des Dépôts et Consignations apporte l'essentiel de ses participations au fonds souverain.

Des sommes qui n'existent pas

Le président de la Commission, José Manuel Barroso, s'est félicité que ce montant représente près de 1,5 % du produit intérieur brut. Voir la Commission européenne, éternelle contemptrice des déficits publics et gardienne de la "concurrence libre et non faussée", entrer dans la course au podium des aides publiques ne manque pas de piquant.

Cependant, le véritable problème de ce plan de relance n'est pas la versatilité, mais le fait que l'Europe aligne des sommes qui n'existent pas. En effet, sur les 200 milliards avancés par Barroso, 170 sont en fait à l'actif des vingt-sept États membres et donc déjà comptabilisés dans les plans de relance nationaux. Moins de 15 milliards seulement seront imputés sur le budget communautaire. Les 15 milliards restants proviendront de prêts facilités auprès de la Banque européenne d'investissement. Quant à la coordination des politiques économiques, celle-ci n'existe que dans le discours de la Commission, tant les options concrètes prises par les États membres divergent, à l'image de l'affrontement germano-britannique sur la baisse de la TVA. Une nouvelle fois et malgré une bonne volonté inhabituelle, l'Union européenne est en dehors des réalités.

La multiplication des milliards

Un autre déni de réel risque fort d'être celui orchestré par Nicolas Sakorzy à l'occasion de ses nombreux engagements en matière d'aide publique à l'économie. Les milliards d'euros promis connaissent en effet une impressionnante multiplication au fil des jours et des déclarations présidentielles. Pour contrer la publication des chiffres catastrophiques du chômage, le chef de l'État a évoqué en *off* la semaine dernière le déblocage prochain par Bercy d'une enveloppe de 19 à 20 milliards d'euros, soit un point de plus du PIB injecté dans l'économie. Déjà le 7 novembre, lors d'un déplacement dans la Haute-Savoie, il avait annoncé une hausse importante de l'investissement de l'État et des collectivités territoriales afin de soutenir l'activité : plus de 10 % en trois ans, soit 12 milliards d'euros. Enfin, le 20 novembre, il avait précisé, au moyen d'une dotation de 20 milliards d'euros, l'envergure du fameux fonds souverain à la française dont il annonçait la création depuis trois semaines. L'addition paraît bien lourde pour des finances publiques françaises à l'agonie. Tout porte à croire que, au final, ces montants s'annuleront, voire se soustrairont. À vouloir être présent sur tous les fronts, l'action de l'État risque de se réduire à un saupoudrage sans cohérence.

Cette hypothèse semble se vérifier lorsque l'on examine la structure, les moyens et les objectifs du fonds souverain français. En théorie, le fonds gérera donc 20 milliards d'euros. En réalité, il n'injectera dans l'économie que 6 milliards d'euros supplémentaires, les 14 autres étant en fait constitués par les participations que l'État détient déjà dans des entreprises jugées stratégiques pour notre économie, comme Air France ou Renault.

Action symbolique

Ces 6 milliards d'argent frais seront peut-être suffisants pour remplir la première mission assignée au fonds, celle « *d'aider au développement des entreprises novatrices* », mais semble bien faible pour accomplir la seconde, consistant à « *sécuriser le capital d'entreprises stratégiques* » pour éviter des prises de contrôle non souhaitées par des acteurs étrangers. Il sera en effet très difficile de rivaliser avec les autres fonds souverains jouant un rôle prédateur dans nombre de secteurs clés de l'économie. Selon un rapport remis à Bercy en mai dernier, le fonds d'Abu Dhabi contrôlerait jusqu'à 875 milliards de dollars. Et celui de Singapour, 330 milliards. Quant au fonds chinois, ses actifs sont dix fois plus importants que ceux de son équivalent français dont l'action risque fort de rester symbolique, voire purement médiatique.

En surfant sur la vague d'un patriotisme économique remis au goût du jour par la crise, Nicolas Sarkozy, comme à son habitude, joue et gagne sur le front de la communication sans se donner les moyens de mettre en oeuvre une politique et une stratégie de long terme. En économie comme ailleurs, les demi-mesures sont parfois les pires.

PATRICE MALLET

MÉDIAS

» GALLO ET LA VENDÉE

France Culture réserve parfois de bonnes surprises. Participant comme chaque dimanche à *L'Esprit public*, Max Gallo a recommandé le 23 novembre deux ouvrages consacrés aux guerres de Vendée : *Le Système de dépopulation* de Gracchus Barbeuf et *Une Blessure française* de Pierre Péhan. Leur lecture contribue, selon l'académicien, à « *déterrer les racines de notre conception [actuelle] du bien et du mal* » en politique. Ils décrivent ce qu'il « *a encore du mal à appeler un génocide mais qui est en tout cas une extermination* ». Des propos significatifs de l'évolution de ce "vieux républicain" désireux d'embrasser toute l'histoire de France.

» REDEVANCE

Le député Nouveau Centre Jean Dionis du Séjour souhaite étendre l'assiette de la redevance télévisuelle : son règlement serait exigé de tous ceux susceptibles de recevoir la télévision, y compris par Internet. Une réforme de bon sens ? L'audiovisuel public se trouve implicitement conforté dans son statut de "service" délivré à des citoyens-consommateurs... dont certains pourraient d'ailleurs se dire victimes d'une vente forcée ! Si le maintien des chaînes publiques releve effectivement du bien commun, n'est-ce pas l'ensemble de la nation qui pourrait légitimement être mise à contribution ? Les réfractaires au petit écran sont certes peu nombreux, mais leur privilège fiscal semble significatif d'un certain individualisme...

L'ACTION FRANÇAISE 2000

10 rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris
Tél. : 01 40 39 92 06 - Fax : 01 40 26 31 63
www.actionfrancaise.net
redaction@actionfrancaise.net
secretariat@actionfrancaise.net
abonnements@actionfrancaise.net
ISSN 1166-3286

Directeur de 1965 à 2007 : Pierre Pujo (†)
Directeur de la publication : M.G. Pujo
Rédacteur en chef : Michel Fromentoux
Politique :
Guillaume Chatizel, Jean-Philippe Chauvin, Georges Ferrière, Michel Fromentoux, Nicolas Hainaut, Stéphane Piolenc
Étranger : Pascal Nari
Économie : Henri Letigre
Enseignement, famille, société :
Stéphane Blanchonnet, Jean-Pierre Dickès, Michel Fromentoux, Aristide Leucate, Frédéric Wincler
Culture :
Monique Beaumont, Anne Bernet, Renaud Dourges, Gaël Fons, Norbert Multeau, Jean d'Omiac, François Roberday, Alain Waelkens
Histoire :
Yves Lenormand, Laure Margaillan, René Pillorget, Francis Venant
Art de vivre : Pierre Chaumeil
Chroniques :
François Leger, Jean-Baptiste Morvan
Médias : Denis About.
Rédacteur graphiste : Grégoire Dubost.
Abonnements, publicité, promotion :
Monique Lainé

LANGUE FRANÇAISE

❑ CARPETTE ANGLAISE

Le prix à Valérie Pécresse

Un ministre est "récompensé" pour sa promotion de l'anglo-américain.

L'académie de la Carpette anglaise, prix d'indignité civique, attribué à un membre des "élites française" qui s'est distingué par son acharnement à promouvoir la domination de l'anglo-américain en France au détriment de la langue française, s'est réunie le 26 novembre.

Le jury, présidé par Philippe de Saint Robert, était composé de représentants du monde associatif, syndical et littéraire : Hervé Bourges, Paul-Marie Coûteaux, Anne Cublier, Jean-Loup Cuisiniez (représentant du monde syndical), Yves Frémion et Dominique Noguez, ainsi que les présidents de l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (Asselaf), de l'Avenir de la langue française (ALF), du Cercle des écrivains cheminots (CLEC), de Défense de la langue française (DLF) et du Droit de comprendre (DDC).

Au premier tour de scrutin, par onze voix contre deux, le prix a été décerné, à Mme Valérie PÉcresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour avoir déclaré que le français était une langue en déclin et qu'il fallait briser le tabou de l'anglais dans les institutions européennes, ainsi que dans les universités françaises, en rendant obligatoire l'enseignement intensif de cette langue au détriment de toutes les autres (ce qui est notamment contraire au traité de l'Élysée de 1963).

Le prix spécial à titre étranger, décerné à un membre de la "nomenklatura" européenne ou internationale, pour sa contribution servile à la propagation de la langue anglaise, a été décerné au premier tour de scrutin, par douze voix contre une, à EUROSTAT, service des statistiques de la Commission européenne, qui diffuse depuis avril 2008 sa publication *Statistiques en bref* uniquement en anglais, renonçant aux langues allemande et française. ■

** Académie de la Carpette anglaise, chez Le Droit de Comprendre, 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris.*

** Contact : Marc Favre d'Échallens, secrétaire de l'académie de la Carpette anglaise ; parlerfranc@aol.com*

❑ AU-DELÀ DES JOUTES PARTISANES

La bataille du dimanche

Le Parti socialiste se trouve en miettes, mais l'UMP n'est pas en reste : la majorité se divise sur le travail le dimanche, que le président de la République entend banaliser au plus vite. Au mépris de la vie des familles et de l'identité chrétienne de la France. La bataille ne fait que commencer !

La République en France c'est la lutte des partis, la division institutionnalisée entre des politiciens plus entraînés à se disputer au sujet du gouvernement qu'à réellement gouverner. Voilà que l'ére Sarkozy aura ajouté des pratiques de guerre civile à l'intérieur même des partis à bout de souffle. Si encore ces cassures internes réussissaient à ruiner le système... Hélas, faute d'une personne incarnant le bien commun au-dessus des factions, le pouvoir restera la proie des ambitieux et des idéologues, lesquels entre deux scrutins ne songeront qu'à se placer en vue de la compétition, fût-ce en écrasant leurs amis de la veille.

La gauche et ses vautours

Les derniers échos de la bataille entre Martine Aubry et Ségolène Royal sont déjà de la vieille histoire. Le comptage et le recomptage à n'en plus finir des voix de la base ont donné pour le poste de premier secrétaire du Parti socialiste la préférence à la fille de Jacques Delors plutôt qu'à la mère des enfants de François Hollande. Quoi qu'il en soit des manifestations exagérées de ralliement de celle-ci à celle-là, le parti est bien malade.

Les vautours sont déjà là. Une OPA sur des voix d'électeurs orphelins, c'est toujours tentant ! Dans cette gauche en miettes, émerge entre autres Olivier Besancenot, lequel s'est empressé de juger le PS « *peu redressable* ». Il entend bien instaurer « *une autre gauche* » en lançant prochainement son parti anticapitaliste. Il joue maintenant au garçon raisonnable.

Veulent aussi grignoter les restes du PS : Jean-Luc Mélenchon, avec son « *front de gauche* » dont les positions plutôt sceptiques au sujet de "l'Europe" trouveront quelques échos ; Marie-George Buffet, elle-même acharnée à recoller les morceaux du Parti communiste moribond ; et Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État aux Anciens Combattants, ex-socialiste récupéré par Nicolas Sarkozy, et qui rêve à son tour de récupérer des voix pour son nouveau maître.

Si les Français sont obligés de se serrer la ceinture, à quoi bon les inciter à dépenser un jour de plus ?

Il faut aussi compter avec l'agitation piaffante de François Bayrou, président du Modem, qui a tant de mal à se trouver une place dans le paysage politique français. Plus éloigné de Martine Aubry qu'il ne l'aurait été de Ségolène Royal, il se sentira peut-être moins gêné pour affirmer sa spécificité, si tant est qu'il en ait une...

La droite et ses fractures

On serait tenté de penser qu'avec une opposition aussi débile, le parti en place, cette UMP dont le président de la République est toujours le vrai chef, n'a que de beaux jours devant elle. Or les sujets de division n'y manquent point. Les élus de la majorité ont connu ces derniers jours un nouveau motif de fracture, imposé par le président lui-même, impatient plus que jamais d'imposer à la France le travail le dimanche.

Le prétexte évoqué pour introduire ce bouleversement dans les mœurs est que la "crise" exigerait une augmentation de la croissance, donc une ouverture des magasins le dimanche au-delà des dérogations d'usage, cela en vue d'une augmentation de la consommation. Prétexte sot : si les Français sont obligés de se serrer la ceinture, à quoi bon les inciter à dépenser un jour de plus, voire à se surendetter ?...

On sait aussi que des pressions s'exercent au Parlement européen pour amener les États à revoir leur législation sur le travail dominical. M. Sarkozy est-il tenu de s'y soumettre ?

La semaine dernière, une soixantaine de députés UMP publiaient une tribune libre dans *Le Monde* qualifiant cette idée de « *dangereuse économiquement et socialement* ». Ils dénonçaient en outre l'illusion du « *volontariat* », prenant l'exemple d'une mère de famille monoparentale qui serait acculée à accepter pour nourrir ses enfants.

Cette fronde parlementaire était soutenue par tous les syndicats : la CGT faisait circuler une pétition, la CFDT parlait d'une mesure « *inutile et dangereuse* », la CFTC s'élevait aussi au nom d'un « *choix de société où les hommes et les femmes ont leur place avec un art de vivre* », FO redoutait la « *banalisation* » du dimanche qui ne justifierait plus que les employés soient payés davantage ce jour-là... Plus encore un collectif *Le Dimanche, j'y tiens !* militait au nom d'un équilibre, « *celui de la France qui travaille et qui gagne mais aussi de la France des bénévoles, des balades en forêt, des rires en famille...* »

Pas de chance pour M. Sarkozy : le Credoc (Centre de Recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) constatait dans un rapport que 60,8 % des personnes interrogées refuseraient de travailler le dimanche, que la majorité préfèrent les ouvertures tardives des magasins plutôt que l'ouverture le dimanche, et que cette mesure n'aurait aucun effet sur les prix et un impact nul sur l'emploi !

Néanmoins, M. Sarkozy s'obstine et veut que le Parlement discute d'une loi avant Noël. Une espèce de compromis semble avoir séduit quelques-uns des députés réfractaires. (Les grandes surfaces seraient exclues du dispositif, mais celles qui ouvrent déjà ?) Reste que la bataille ne fait que commencer et qu'il faudra la mener avec ou sans les députés.

Les droits de l'âme

Car mettre à la carte le repos dominical serait pour la France renoncer tout simplement à son identité chrétienne. Celle-ci, comme disait Maurras, détermine à jamais « *nos sensibilités, nos imaginations* ». Le dimanche, jour où les droits de l'homme s'effacent devant les droits de l'âme, est entré dans les mœurs de notre pays, rythmant, pour le meilleur équilibre tant physique que moral de chacun, la vie religieuse bien sûr, mais aussi la simple vie des familles et des communautés naturelles. Comme quoi le bien spirituel, non seulement rejoint, mais rehausse et garantit le bien vivre de tout un chacun

Quand M. Sarkozy, qui parlait devant le pape Benoît XVI en septembre dernier des racines chrétiennes de la France, a aujourd'hui l'effronterie de dire qu'il faut « *sans tabou* » remettre en cause le dimanche, il commet tout simplement une forfaiture. Déjà, les vacances (de Noël, Pâques..) ont été laïcisées, la banalisation du dimanche serait le prélude à la suppression des fêtes d'obligation (Toussaint, Noël, Ascension, Assomption) et la vie française ne serait plus rythmée que par les vicissitudes du pouvoir d'achat.

Or les Français veulent respirer et regarder plus haut qu'eux-mêmes et que leur caddy. Pendant tout l'Ancien Régime, le dimanche était sacré. Il a fallu la calamiteuse suppression des corporations sous la Révolution pour y mettre fin. La Restauration le rétablit, mais déjà la grande bourgeoisie libérale, triomphant au XIXe siècle, imposait aux ouvriers ses cadences infernales. Ce sont les députés catholiques sociaux, tous royalistes, qui durent se battre sans relâche pour arracher à la République maçonnique, affairiste et matérialiste sans cœur cette simple mesure sociale qui ne fut votée qu'en 1906. Pas question pour nous, héritiers de ces premiers militants d'Action française qui, au début du XXe siècle, soutenaient les manifestations ouvrières réclamant le repos dominical, de baisser les bras devant celle qui n'a jamais cessé d'être "la Gueuse".

MICHEL FROMENTOUX

» LETTRE DE CACHET

En sa qualité de grand maître de l'ordre de la Légion d'honneur, **Nicolas Sarkozy** vient de prendre une décision capitale : les anciens Premiers ministres ne pourront être élevés à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur, que s'ils ont effectué « *deux ans au moins* » de service à Matignon. Ce qui à quinze jours près écarte - avouez que c'est ballot ! - Dominique de Villepin qui n'est resté Premier ministre qu'un an, onze mois et quinze jours ! Et après ça, des livres d'histoire osent encore opposer l'arbitraire des rois de France et la magnanimité de la République...

GUILLAUME CHATIZEL

I NOTRE SOUSCRIPTION POUR L'AF

Pourquoi pas vous ?

■ Une fidèle abonnée, en nous envoyant sa participation à la souscription *Cent euros pour L'AF*, nous écrit : « *Suite à l'appel de Michel Fromentoux pour que le journal, "le dernier refuge de l'âme française", ne disparaisse pas, en espérant être la deux-cent-quarante-neuvième à répondre.* »

Merci, chère Madame, pour votre attachement à *L'AF 2000* et pour vos encouragements. Souhaitons que votre exemple soit suivi par tous nos lecteurs qui se sentent concernés.

Il nous faut encore 70 souscripteurs à 100 euros pour nous permettre de boucler notre budget à la fin de décembre. Pourquoi pas vous ?

Merci d'avance !

MARIELLE PUJO

LISTE N° 17

100 euros pour l'A.F. : Jean Moreau "un ancien Camelot de Vincennes", 100 ; anonyme, 100 ; Jean Foyard, 100 ; Christian Desjonquères, 304,90.

Virements réguliers : Vincent Claret-Tournier, 15 ; Gal Jacques le Groignec, 15,24 ; Mme Yvonne Peyrerol, 15,24 ; Mlle Annie Paul, 15,24 ; Mme Françoise Bedel-Giroud, 30,49 ; Henri Morfin, 32.

Jean Guillemin, 50 ; François Bigeard, 40 ; Edmond Cahu, 52.

Total de cette liste :	**868,11 €**
Listes précédentes :	22 690,05 €
Total :	**23 558,16 €**
Total en francs	154.531,39 F

❑ SOCIAL

La république des inégalités

On estime à sept millions le nombre de Français se situant sous le seuil de pauvreté. Un étude du Secours catholique souligne la détresse de certains enfants, mais aussi la confiance qu'ils placent dans la famille.

Que n'a-t-on pas dit sur l'Ancien Régime abattu par la Révolution au nom de l'égalité, la nuit du 4 août supprimant les prétendus privilèges. Si la crise financière suivie par une crise économique dont l'impact social ne fait que commencer ne s'était pas déclarée, on aurait considéré la crise sociale comme contingente. De fait, bien avant la tempête déclenchée par l'effondrement des crédits douteux aux États-Unis, notre pays voyait déjà sa population s'appauvrir, tandis que le petit monde des affaires financières ne cessait de s'enrichir grâce à la loi des marchés.

La famille moteur d'espoir

Selon l'Observatoire des inégalités, en France, un individu peut être considéré comme "pauvre" quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 681 euros (chiffres de 2005), le seuil de pauvreté étant défini comme la moitié du revenu médian. Le revenu pris en compte est le revenu "disponible" : après impôts et prestations sociales (mais les données de l'Insee ne comprennent pas une partie des revenus du patrimoine). Sur cette base, on estime à 7 millions le nombre de Français sous le seuil de pauvreté.

Mais pour mieux comprendre l'état social de notre pays il convient de s'appuyer sur le rapport que publie chaque année le Secours catholique. Comme le précise Pierre Levené, son secrétaire général, c'est une photographie des personnes rencontrées en 2007 : 1 400 000 personnes aidées représentant 629 500 situations. Plus de 90 000 cas ont fait l'objet d'une analyse statistique. Cette année, ce travail rigoureux croise une enquête spécifique menée auprès de familles et d'enfants par quarante-deux délégations départementales. Par ailleurs, 1 683 entretiens individuels ont été menés auprès de 1 034 parents et 649 enfants.

Les conclusions mettent en lumière la pauvreté des enfants. Un sujet qui suscite l'intérêt et l'émotion de nos concitoyens. Des études, notamment celle du Cerc en 2004, recensent deux millions d'enfants pauvres en France. À lui seul, le Secours catholique aide chaque année, sous des formes diverses, plus de 600 000 d'entre eux. Mais étudier leur pauvreté n'a de sens que si l'on prend en compte leur environnement et donc leur famille.

La valeur travail ?

La famille est le moteur d'espoir et de mobilisation le plus puissant de tout un chacun et, plus encore, des personnes qui vivent la pauvreté. Selon une récente étude TNS Sofres, pour un quart des Français, la famille illustre le mieux la solidarité, notamment chez les plus dépendants (31 % des 15-24 ans et 32 % des 75 ans et plus). Ces familles se battent pour leurs enfants et espèrent pour eux un avenir meilleur. Quand la famille est éclatée, distendue ou séparée, l'aspiration est forte de pouvoir continuer, malgré tout, à entretenir des liens. Les parents rencontrés ont conscience de leur rôle privilégié auprès de leurs enfants. Ce sont eux les premiers éducateurs et ils ressentent vivement combien leur pauvreté pénalise l'épanouissement de leurs enfants.

60 % des Français jugent possible qu'eux ou l'un de leurs proches se retrouve un jour sans domicile fixe.

Sur les 290 000 familles rencontrées, la plupart vivent en-dessous du seuil de pauvreté et 60 % sont monoparentales. Plus d'un enfant sur deux rencontré vit avec un parent seul. Ce n'est pas le nombre d'enfants par famille qui est un facteur de fragilité, mais bien le nombre d'adultes par famille.

Dans notre société, le travail est de plus en plus valorisé. Il faut travailler, et travailler plus... Mais cela s'avère impossible pour beaucoup de chefs de famille. Certes, le nombre de chômeurs a diminué, mais le travail à temps partiel, lui, a augmenté. Les femmes en sont les premières victimes. Cette situation, non seulement dévalorise la notion de travail, puisque travailler ne protège pas de la pauvreté, mais place aussi le salarié dans une situation précaire. On le voit aujourd'hui avec la crise : le chômage redémarre et les premiers à perdre leurs emplois sont les intérimaires dont l'emploi, bien souvent, ne permettait même pas de dépasser le seuil de pauvreté.

Les familles monoparentales bénéficient, pour la plupart, d'une faible formation professionnelle et ne bénéficient pas des dispositifs existants pour y remédier.

Le rapport du Secours catholique indique que le logement précaire continue de diminuer. Toutefois, il représente encore 20 % des situations rencontrées. Les familles isolées et les plus jeunes avec au moins un enfant en bas âge sont les plus touchées. Plus de 30 % des personnes aidées sont logées dans le parc privé et paient un loyer plus élevé pour vivre parfois dans un logement insalubre.

Si le rapport souligne que le pouvoir d'achat progresse, le reste à vivre (après remboursement des dettes), lui, diminue. L'augmentation des loyers, du prix des carburants et des produits alimentaires ne permet pas aux familles de bénéficier d'une amélioration de leurs conditions de vie grâce à l'augmentation de leurs ressources. Par ailleurs, l'écart entre les revenus les plus élevés et les plus bas se creuse dangereusement. L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale note que pour les seuls revenus salariés, en sept ans, les salaires les plus élevés ont progressé de 14 %, contre 4 % pour les plus bas. Notre société de plus en plus inégalitaire porte en elle les germes de la violence.

Rester en famille

Les enfants interrogés dans l'enquête du Secours catholique comptent sur leur famille et craignent la dislocation de l'univers familial. 60 % des enfants ou adolescents voient leur père rarement ou jamais, et cela sans relation avec leur niveau de vie. Cet élément important doit susciter l'interrogation sur la place du père dans une société où les familles monoparentales ne cessent d'augmenter (cela suppose le plus souvent que la mère est seule avec les enfants).

Le travail scolaire – loin des idées reçues – est apprécié par les enfants et les adolescents. Il y a là un formidable levier à saisir : l'école, lieu d'apprentissage et de socialisation, lieu de préparation d'un avenir meilleur. Le travail scolaire est aussi très important pour les parents ; c'est un facteur d'amélioration de la vie auquel ils attachent beaucoup de prix. L'école est un lieu d'autant plus important que les vacances sont souvent vécues par ces enfants comme un temps d'inactivité et donc d'ennui : 30 % disent ne rien faire pendant ces périodes de l'année... Là encore, au moment où des structures d'accueil de vacances ne font plus le plein, une politique de la jeunesse orientée vers ces enfants et jeunes, s'appuyant sur la revalorisation de la famille en reconnaissant un rôle distinct, solidaire et dual au père et à la mère, contribuerait à recréer les liens qui leur manquent tant, avec leur propre famille et plus largement avec les diverses composantes de la société.

La méritocratie au service des puissants

Non seulement le système qui nous a été imposé par les régimes qui se sont succédé depuis la Révolution n'a pas su réduire les inégalités, mais il les a amplifiées. D'une certaine manière, le discours égalitariste de la République est fondamentalement relié à la notion de méritocratie chère au président Sarkosy. La notion d'égalitarisme introduit celle de compétition dans une société libérale. Puisque tout le monde est égal, que le meilleur gagne. Cela a pour effet de détruire les solidarités naturelles, puisque chacun est en concurrence. Maurras parlait des inégalités protectrices dans une société harmonieuse et équilibrée... Encore faudrait il que certaines autorités, et en premier lieu l'État, ne fassent pas sans cesse l'objet de la lutte acharnée et intéressée que se livrent les édiles pour les posséder.

Un État indépendant doit veiller à maintenir l'équilibre et éviter qu'un trop grand fossé se crée entre les riches et les pauvres. Dans une société qui recherche la paix civile, les plus nantis ont des devoirs envers les plus faibles. On ne peut accepter plus longtemps le libéralisme du renard libre dans le poulailler libre. Et si nos contemporains s'intéressaient quelque peu à l'histoire, ne jugeraient-ils pas qu'il y a plus de raisons aujourd'hui de faire la révolution qu'en 1789 ?

OLIVIER PERCEVAL

Les "Glaneurs"

Un phénomène prend de l'ampleur, les glaneurs, ces personnes qui à la fin des marchés ou aux sorties des grandes surfaces récupèrent les marchandises invendues et pourtant consommables. La pratique était encore marginale il y a peu... Signe d'une pauvreté grandissante ? Probablement. Pour, neuf Français sur dix (92 %) on parle avant tout de pauvreté « *lorsque l'on éprouve d'importantes difficultés pour se procurer une alimentation saine et équilibrée* », loin devant le fait de pouvoir accéder ou non à des activités culturelles et de loisirs (75 %). Les Français se projettent personnellement et facilement dans une possible situation de grande pauvreté. 60 % des personnes interrogées par la Sofres en septembre dernier répondaient par l'affirmative à la question « *Diriez-vous qu'il est possible que vous ou l'un de vos proches vous retrouviez un jour dans la rue, c'est-à-dire sans domicile fixe ?* » Parmi elles, un quart (27 %) jugeait même que cela était « *tout à fait possible* » ! Ils n'étaient que 48 % en 2006 (dont 4 % seulement jugeaient cela très possible), selon l'institut BVA, à partager le même jugement. ■

» SÉMANTIQUE

Pour promouvoir le concept de **chômage partiel**, qu'il souhaite favoriser, le président de la République a eu une riche idée : en changer le nom pour que l'on parle désormais d'« *activité partielle* ». Mais regarder le verre à moitié plein n'a jamais permis de remplir la partie qui était vide...

» PRIVILÈGES

À quelques mois d'un remaniement ministériel programmé, mieux vaut rassurer les craintes des ministres qui risquent de quitter le gouvernement. C'est ce qui a été fait à l'Assemblée nationale en votant une loi qui garantit que **les ministres déchus retrouveront leur siège de député**, sans passer par une nouvelle élection. Voilà un "golden parachute" qui assurera les arrières des ministres les moins méritants.

» SYMBOLES

On a vraiment les symboles que l'on peut : ainsi **le procureur d'Ajaccio** estime que les nationalistes qui ont occupé illégalement la villa de Christian Clavier ont aggravé leur cas en précipitant au fond de la piscine un coq en fer forgé qui, pour le représentant de l'État, est un « *symbole de la République* ». Si l'on peut siffler la *Marseillaise*, il est donc interdit de s'en prendre aux coqs... L'histoire ne dit pas si les nationalistes ont détérioré une photo de "Marianne" Chazel...

GUILLAUME CHATIZEL

Réunion du RIF RÉSISTANCE NATIONALE

Le 19 novembre, notre ami **Paul-Marie Coûteaux** a réuni sur la péniche Charleston, quai François Mauriac, un nombre appréciable de militants et de sympathisants du Rassemblement pour l'indépendance de la France (RIF) qu'il préside au service de l'identité et de la souveraineté de la France.
Avec le brio qui le caractérise il a, au cours de son allocution, rappelé les éléments de son combat et de ceux des assistants pour lutter contre l'européo-mondialisme qui mine notre pays et petit à petit réduit son indépendance et ses moyens d'action.
Suivant son expression caricaturant à peine la réalité, « *M. Sarkozy s'imagine qu'il est président de la République mais, comme il ne préside plus un État libre, le "manche à balai" ne répond plus* ». Quant aux peuples, ils n'ont pratiquement plus accès à la politique puisque les grandes décisions sont confisquées par les "élites" européistes ou européennes et ils sont distraits au sens littéral du terme, d'une part par un discours politique de type névrotique, d'autre part par l'endormissement diffusé par les médias.
La seule attitude à prendre devient donc la résistance nationale, non pas cette fois à une occupation militaire mais à un envahissement sournois des esprits et des institutions. Nous avons en effet en face de nous une puissante machine qui, depuis l'origine de cette "construction" européenne qui était d'abord une union économique restreinte, nous mène, comme l'exprimait déjà Roland Dumas lorsqu'il était, il y a vingt ans, ministre des Affaires étrangères, vers un État supranational que symbolise l'oripeau bleu étoilé qui orne aujourd'hui la tour Eiffel ainsi que tous les édifices publics y compris l'Élysée !
L'appel à l'indispensable résistance a été repris par plusieurs jeunes responsables au RIF aux applaudissements de l'assistance.
Il convient cependant de déplorer, après cette intéressante et sympathique réunion, qu'en dépit d'un même discours "souverainiste" un grand nombre de cercles, clubs, associations, mouvements politiques, agissent en ordre dispersé alors qu'une union étroite serait indispensable pour avoir la "force de frappe" nécessaire.

André Pertuzio

❑ **UN SECTEUR EN CRISE**

Le "blues" de l'agriculture française

Montrés du doigt lorsque flambent la baguette ou les pâtes, les agriculteurs voient les prix de l'agro-alimentaire rester stables lorsque les prix agricoles repartent à la baisse... Et dans un contexte de hausse des charges et d'incertitude sur l'avenir de la PAC, ils s'inquiètent d'une dérégulation des marchés.

Lorsque s'est amplifié, fin 2007, le débat sur le pouvoir d'achat, c'est vers les agriculteurs que les consommateurs ont été invités à se tourner : la flambée des prix des produits alimentaires était due, nous expliquait-on, à la hausse des prix des matières premières agricoles. C'était oublier un peu vite que les celles-ci comptent finalement assez peu dans le prix du produit vendu au consommateur. Le coût du blé dur ne représente que 50 % du prix des pâtes. Les prix agricoles n'étaient donc pas seuls responsables de la flambée des prix...

Bouc émissaire

Surtout, alors que le prix du blé a recommencé à baisser depuis le printemps, le prix de la baguette, dont les boulangers avaient justifié l'augmentation à proportion de celle du blé, n'est pas reparti à la baisse. Mais le prix du blé ne représente qu'environ 5 % du prix final de la baguette...

Fin 2007, les syndicats agricoles avaient réclamé un observatoire, sous l'autorité de l'administration des fraudes, chargé de contrôler précisément les marges pour déterminer les responsabilités. Ils ne l'avaient pas obtenu. Et ne l'obtiendront pas plus maintenant qu'ils veulent comprendre pourquoi la baisse de leurs prix de vente n'est pas répercutée sur les produits qu'ils trouvent dans les rayons des grandes surfaces.

Accusés de peser sur le pouvoir d'achat des Français lorsque leurs prix augmentent, oubliés lorsque ceux-ci repartent à la baisse, les agriculteurs français ont le "blues". D'autant que, si le temps de la flambée des prix agricoles est terminé, les hausses de charges deumeurent. Utilisé pour les engins agricoles ou le chauffage des serres et des élevages, le pétrole est également la base de la fabrication d'engrais, de bâches agricoles et de nombreux intrants qui n'ont cessé d'augmenter ces dernières années.

Avec la perspective de la disparition progressive des quotas laitiers, les rapports se tendent entre producteurs et acheteurs...

L'exemple du lait

Et dans le contexte de crise financière mondiale, les agriculteurs sont particulièrement inquiets de la dérégulation progressive des prix agricoles en Europe. Le marché du lait en est l'exemple flagrant. Avec la perspective de la disparition progressive des quotas laitiers, les rapports se tendent entre producteurs et acheteurs. Après une première chute de 10 % du prix du lait en octobre, les industriels réclament une nouvelle baisse. Et même s'il faudra peut-être nommer un médiateur national pour parvenir à un accord, les producteurs n'exigent plus la stabilité des prix.

Cette conjoncture difficile est d'autant plus inquiétante que les agriculteurs savent qu'ils auront, dans les années à venir, de nouveaux efforts à fournir. En particulier pour relever le défi environnemental. Première consommatrice de pesticides au monde, l'Union européenne adoptera dans les prochains mois le "paquet pesticides" qui interdira les molécules les plus dangereuses et imposera des normes plus restrictives. Si de telles adaptations sont nécessaires, pourront-elles être financièrement encaissées dans les filières où le prix de vente couvre à peine le coût de revient ?

Mais la véritable inquiétude vient de l'incertitude concernant l'avenir de la Politique agricole commune. Le ministre de l'Agriculture, Michel Barnier, s'est félicité d'avoir obtenu, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, un accord sur la réforme de la PAC. Après une nuit de négociations, les ministres européens ont accepté de "réorienter certaines aides", ce qui aidera l'agriculture à relever le défi de l'environnement et permettra de maintenir des outils de régulation des marchés.

Échec de Barnier

Mais que deviendra cette politique après 2013, lorsque son budget sera renégocié ? Michel Barnier a échoué dans sa tentative de faire signer par ses collègues un texte promettant de maintenir une politique agricole "ambitieuse". Après le refus du Royaume-Uni, de la Suède et de la Lettonie, l'accord adopté vendredi 28 novembre précise seulement que l'UE devra conserver après 2013 une politique agricole commune « *suffisamment ambitieuse* ». Cet échec est un avant-goût de la renégociation budgétaire de la PAC, qui consomme actuellement 53 milliards d'euros, soit environ 40 % des ressources communautaires. Et c'est l'agriculture française, qui bénéficie de 10 milliards d'euros de subventions européennes, qui aura le plus à perdre.

Après un demi-siècle d'une politique qui a maintenu l'agriculture française dans une logique de subventions et de soutien des prix, la sortie de la PAC sera particulièrement douloureuse. Et plus encore que la conjoncture, c'est sans doute cette incertitude sur l'avenir qui donne le "blues" à nos agriculteurs.

Guillaume Chatizel

❑ **LOIS BIOÉTHIQUES**

La double hypocrisie

Alors que viennent d'être publiées les propositions de la commission d'enquête parlementaire en vue d'une révision de la loi Léonetti du 22 avril 2005, l'Association catholique des infirmières, médecins et professionnels de santé (www.acimps.org) communique :

La loi Leonetti du 22 avril 2005, à juste titre, permettait d'éviter l'acharnement thérapeutique. Elle considérait que la médecine pouvait calmer les souffrances des agonisants par les soins palliatifs. Ce qui est tout à fait exact. Ceci pour éviter d'avoir recours à l'euthanasie. Mais conjointement elle laissait aux médecins la latitude de faire mourir les patients de soif et de faim, considérant qu'il s'agissait d'une abstention de traitement comme s'il s'était agi par exemple de chimiothérapie… Ce qui en pratique revient au même qu'en finir rapidement avec une injection mortelle. Sauf qu'on laisse mourir "à petit feu". Ce qui poussera l'agonisant à demander qu'il soit mis fin à ses souffrances.

La commission de révision de la loi Leonetti prévoit que puisse être utilisée l'anesthésie générale en phase terminale. Ce qui est tout à fait possible car on maintient des patients dans le sommeil durant des jours après de grosses interventions risquant de les faire souffrir au réveil. Tout ceci est largement positif. De même elle considère de bon sens que la société n'a pas à assumer le geste mortel qui met fin délibérément à une vie. Donc le suicide assisté et l'euthanasie ne seront pas légalisés. Mais c'est ensuite que l'hypocrisie est totale. Car l'assistance d'un tiers dans le cadre d'un suicide pourrait ne pas être pénalement condamnée.

Pour aller au plus simple, la société n'entend pas par exemple offrir un marchepied à celui qui veut sauter d'un pont pour mettre fin à ses jours. En revanche, n'importe qui pourrait en toute impunité le faire s'il est animé de bonnes intentions. Celles dont l'enfer est pavé.

Où est donc l'hypocrisie une fois de plus ?

Dr Jean-Pierre Dickès

❑ EMPIRE DU MILIEU

La Chine snobe l'Union européenne

Pékin a imposé le report du sommet qui devait se tenir à Lyon le 2 décembre. Un camouflet pour Nicolas Sarkozy, président en exercice du Conseil européen... Retour sur l'émergence d'un géant à l'histoire millénaire, porteuse d'inquiétudes mais aussi d'opportunités.

Le XIe sommet sino-européen de M. Sarkozy est annulé à cause du dalaï-lama. L'eurosceptique tchèque Václav Klaus qui prend les rênes de l'Union au 1er janvier 2009 avisera. Rien de grave bien sûr, le partenariat stratégique, dont on a plein la bouche au Conseil, n'est finalement qu'un *buzz* médiatique. Le partenaire chinois occupé aux choses sérieuses a décidé de sauter la case.

« *J'espère que nos rapports avec les Chinois en général, le peuple chinois, seront maintenus comme ils le sont, fraternels et très proches, en réalité* », a déclaré le ministre Kouchner à l'Assemblée nationale. Pour le moins, la réaction du Quai montre que nous en savons peu : les Hans qui fournissent 94 % de ces « *Chinois en général* » sont à 99,99 % derrière le gouvernement de Pékin dans l'affaire tibétaine. Ces messieurs de la diplomatie devraient travailler leurs classiques.

Aéas de l'empire

Avons-nous méjugé les enjeux ? C'est un empire de quatre mille ans qu'affronte la jeune confédération européenne. Tiraillée par des intérêts nationaux parfois divergents, par des intérêts catégoriels transnationaux puissants, l'Union est commandée ces mois-ci par un juriste en surchauffe qui fait ses cent lignes d'Histoire sans hiérarchiser les droits humains, sociaux, le droit international et celui des nations. Je ne suis pas surpris que la Chine ait saisi le prétexte de sa face pour lui faire perdre la sienne : le président de la République est responsable un mois encore de la diplomatie de bloc des vingt-six autres pays européens et le camouflet est intentionnel.

Par chance, la République populaire a quelques mauvais semestres devant elle qui la préoccupent plus que la promenade nobélisée de l'*Océan de sagesse*.

Quelles sont les réalités chinoises du moment ? La République populaire est un empire d'un milliard deux cents millions de chinois hans qui constituent : le sel de la Terre ; une gigantesque nation, solidaire au-delà de son périmètre géographique, dont le liant premier est un patriotisme pavlovien (le meilleur) que l'on a pu jauger cet été encore à l'occasion des Jeux olympiques et du séisme au Sichuan ; un marché unique équivalent au nôtre en termes de pouvoir d'achat et de réglementation, avec des contraintes adoucies par la corruption, mais périodiquement rappelées par une balle dans la nuque des caciques locaux ; une armée régionale qui monte en puissance et niveau, et dont la préparation et l'efficacité ont été prouvées au Sichuan encore.

S'y agglomèrent des dizaines de millions de Ouïgours, Mandchous, Tibétains, Mongols qui travaillent dur pour ne pas être avalés crus par les Hans ; et des minorités *protégées*. À l'exception des provinces occidentales travaillées par la naturalisation de leur gouvernement voire par la sécession, règne partout la *pax sinica*. Aucun autre espace de la planète n'est organisé depuis aussi longtemps. On pourrait donc considérer l'empire tout d'un bloc.

Dans la réalité, l'État central compose avec les gouvernorats provinciaux qui détiennent le pouvoir réel au quotidien. Cette délégation remonte à la nuit des temps et s'est renforcée dans les périodes de basse pression politique, pendant l'agonie de la dynastie Qing (1912) et après la Révolution maoïste dite culturelle. C'est tout l'art politique de Zhongnanhai (la Cité interdite du pouvoir chinois) que de mettre en mouvement les engrenages, poulies et courroies de l'administration *impériale*. Un patron de corporation me disait un jour : qui peut conduire un char attelé de cent chevaux fous ? On a multiplié les cochers il y a longtemps, mais dans la salle de conférence étrangère, le pouvoir central parlera au nom de Shanghai, Canton, Chongqing, Tianjin et Pékin sans les citer, quitte à négocier avec eux ensuite.

Face à lui, le grand méchant mou. N'ayant pas de souveraineté distincte de celles de ses membres, l'Union européenne ne peut aller aussi loin que la République populaire dans les décisions régaliennes, mais lorsqu'elle s'y essaie, lorsqu'elle mime l'État, elle travaille aussi avec ses propres complications : son administration permanente a une réputation bureaucratique d'entraves et de manque de créativité. Les grands États jaloux de leurs succès (l'Allemagne et le Royaume-Uni d'abord) lui ont coupé les griffes. Elle n'a pas de budget de manœuvre, ni aucune autorité diplomatique sauf de beau temps, même si les pays latins de division 2 les réclament.

À côté de la Commission, tournent les présidents semestriels soucieux de placer leur pays. L'attelage de bric et de broc ne peut user la patience céleste, mais aucun des gouvernements nationaux non plus, à cause de l'éphémère démocratique qui les choisit, les valide et les chasse. Se succèdent les contempteurs d'un jour qui réinventent en continu l'eau chaude de la gouvernance avant de disparaître de la fenêtre comme les bonshommes de l'horloge astronomique de Prague.

Chongqing est la plus peuplée des quatre municipalités-provinces de Chine. *Le confluent du Jialing et du Yangtze River est le symbole d'un développement urbain effrené, entrepris aux dépens de la qualité des eaux.*

En face, bien qu'élu, le président chinois est l'empereur à temps d'un système de pouvoir pérennisé sur un axe unique projeté à cinquante ans. Leur projet est limpide : il ne vise que la place à laquelle ils ont droit, la première ! Empereur de qui de quoi, Monsieur Hu Jintao ?

D'abord d'une jeune classe moyenne comparable à la classe moyenne de notre Europe occidentale ! On le sait peu en dehors du monde marchand. Selon le curseur (*China Statistical Yearbook* 2007), elle représente entre 105 millions de consommateurs profitant d'un niveau équivalent au nôtre, et 295 millions décomptés sur des critères de train de vie supérieur au niveau moyen de la masse. La classe des riches n'est pas dénombrée - on est toujours en pays communiste mais sans ISF ! – sinon Merrill Lynch l'estime à 415 000 millionnaires en dollars américains et "The Hurun Rich List" de 2007 identifie 106 milliardaires. Tous font la fierté de la Chine communiste qui mesure son progrès en comptant les Ferrari importées.

Le défi de l'eau

Mais le président chinois est aussi l'empereur d'un milliard de gueux qui font peur aux précités. La presse française ne parle pas des milliers d'émeutes populaires parfois très violentes qui secouent le pays. C'est l'inquiétude première du pouvoir chinois : l'entrée en ébullition des zones rurales et péri-urbaines bouleversées par un développement échevelé et vivant de la précarisation des travailleurs. S'y ajoute la fermeture de nombreuses usines exportatrices incapables de résister à la pression démente des acheteurs étrangers sur l'appareil de production, et qui licencient en masse.

Or pour maintenir le degré d'insatisfaction populaire à un niveau gérable, l'économie globale doit créer environ douze millions d'emplois par an. À quinze tout va mieux ; au dessous de huit, les *think tanks* (IFRI) prédisent de gros problèmes ; à zéro c'est la révolution ou la révolte des Boxers.

Vu la gravité de la crise du commerce étranger, on ne peut écarter l'hypothèse "zéro". On comprend mieux pourquoi Pékin lance en urgence un plan de relance de sa consommation intérieure de 4 trillions de renminbis (560 millions de dollars). Nul ne sait sur quoi se fonde ce chiffre sauf à le rapprocher de l'encaisse de 585 milliards de bons du Trésor américain qui laissent les deux empires majeurs de ce monde jouer à *"je te tiens, tu me tiens par la barbichette"*.

Les classes moyenne et supérieure sont parfaitement conscientes de danser sous le grand barrage de terre battue qui suinte, et l'amélioration urgente des conditions d'existence de l'immense armée des gueux qui pousse, est intégrée dans les projections de chacun.

Soyons pratiques. Dans vingt jours, redevenons français et regardons notre avantage.

Après les pillages éhontés des cadres locaux, les expropriations sauvages, le détonateur est de nature sanitaire. Les excès de la révolution industrielle gouvernée par l'hyperproductivité et la cupidité de tous ont détruit l'environnement des zones de production et des bassins drainants : l'eau en Chine est… "dégueulasse". Tout le monde la bout, même claire. Les fleuves, quand ils ne charrient pas des eaux de vannes brutes, des jus d'usine ou des boues d'épandage ravinées par la pluie, diffusent des nitrates, des pesticides, des métaux lourds en quantités supputées phénoménales.

Hu Jintao : un empereur face au président de la République

Les pires désordres observés sont provoqués par les carences de l'administration en matière d'hygiène. Pourquoi ? La vie chinoise la plus humble déroule un échange entre l'homme tourmenté et le Ciel, cosmos immobile qui gouverne sa nature. La santé physique et mentale est donc élémentaire. Le Chinois y consacre beaucoup de temps.

L'amélioration de la qualité de l'eau serait donc un facteur décisif d'apaisement, mais au stade de déliquescence des infrastructures, c'est véritablement un *plan Marshall* qui serait nécessaire.

Un programme de grands travaux de régénération hydraulique d'envergure nationale aurait l'avantage de créer des emplois peu qualifiés en grand nombre, de montrer la compassion de l'État pour les masses et de convoquer les compétences de nos sociétés françaises, *leaders* des marchés de l'eau ! Il faut infuser au goutte à goutte cette guerre vers l'eau propre et gagner les contrats.

CATONEO

** Retrouvez Catoneo sur Royal-Artillerie, "le blog du piéton du roi" : http://royalartillerie.blogspot.com*

» LA CHANCE D'AVOIR UN ROI

GRAVES TENSIONS EN THAÏLANDE : plusieurs milliers d'opposants occupaient les deux aéroports de la capitale Bangkok, bloquant 350 000 passagers dont des touristes français, et causant grand tort au renom de ce beau pays d'Asie du Sud-Est. Ces opposants, royalistes, membres de l'APD (Alliance du peuple pour la démocratie), que dirige Sondhi Limthongkul, soutenus par l'élite traditionnelle et les classes moyennes, étaient en colère contre le chef du gouvernement Somchai Wongsawat, l'accusant de vouloir brider la monarchie.
Ce mardi matin 2 décembre, coup de théâtre : un verdict de la Cour constitutionnelle a mis fin sur-le-champ aux activités du Premier ministre et de tout son entourage, officiellement pour fraudes électorales. Aussitôt les aéroports rouvrirent.
Il faut dire que l'on était alors à deux jours de l'anniversaire du roi Bhumibol Adulyadej, quatre-vingt-un ans, régnant depuis le 5 mai 1950 sous le nom de Rama IX, le plus ancien chef d'État en exercice dans le monde aujourd'hui. Avec à ses côtés son épouse la reine Sirikit Kitiyakorn, il jouit d'une immense estime dans la population. Neuvième roi de la dynastie de Chakri montée sur le trône en 1782, musicien et peintre amateur, il est très cultivé et parle de nombreuses langues dont le français.
Le jour de son anniversaire (le 5 décembre), qui est aussi le jour de la fête des pères en Thaïlande, tout le monde s'habille de jaune, la couleur du roi, et les bars ne vendent pas d'alcool. Il va sans dire que c'est aussi le jour de la réconciliation nationale autour du père qui incarne la nation. **M.F.**

❑ CARNAGE ISLAMISTE À BOMBAY

En finir avec le terrorisme et la désinformation

Ce qui est arrivé à Bombay - une opération quasi militaire ! - était prévisible. La défaillance des services de renseignement, pas uniquement indiens, est patente. Mais, une telle opération pourrait se produire ailleurs. Même en Occident. La guerre avec le terrorisme entre dans une nouvelle phase.

Ce qui vient de se passer à Bombay, que le monde entier a pratiquement vécu en direct, est d'une extrême gravité et pourrait être lourd de conséquences pour l'Inde et pour le monde entier.

Opération quasi-militaire

Il ne s'agit pas, une fois de plus, d'un sanglant attentat islamiste, comme certains commentateurs ont cru devoir l'affirmer. Il s'agit encore moins d'un affrontement "intercommunautaire", hélas coutumier aux Indes, comme quelques "experts" brevetés tentent, de bonne foi ou non, de nous le faire croire. C'est une véritable bataille urbaine, de la guérilla à une grande échelle, à laquelle se sont livrés les "djihadistes". Et on nous cache beaucoup sur son déroulement.

Plusieurs cibles d'importance, par ailleurs fort bien gardées et protégées par les forces de sécurité officielles et les vigiles, ont été attaquées simultanément : les hôtels Tadj Mahal (le "Tadj" pour les initiés, joyau de l'architecture anglo-indienne construit par un Français en 1901, un des palaces de luxe les plus prestigieux du monde) et Olieroy, la gare centrale de Bombay, le centre culturel israélite de la ville, etc.

La bataille rangée entre terroristes et forces spéciales indiennes a duré plus de soixante heures. Le nombre de victimes s'élève au moment où nous écrivons, ce dimanche soir, à environ deux cents tués (dont vingt-sept Occidentaux, deux Français) et plus de trois cents blessés graves ou sérieux. Ces chiffres sont, semble-t-il, minimisés.

La presse locale a parlé d'un 11 septembre indien. Elle n'a pas tort, mais la réalité est bien plus effrayante. Plusieurs endroits stratégiques et "sécurisés" d'une grande ville de douze millions d'habitants ont été occupés et pris en otages par des terroristes parfaitement entraînés et connaissant les lieux. Il a fallu soixante heures pour dégager et "nettoyer" le "Tadj". Un expert familier des lieux nous disait ce matin qu'il a sans doute fallu au moins dix terroristes par étage pour pouvoir prendre le contrôle de cet hôtel et s'y livrer à cet horrible carnage. Dès lors, parler de "dix terroristes" dont neuf auraient été abattus sur place, relève de la plus pure désinformation. Des dizaines d'autres se sont échappés et ont pu se cacher. On devrait penser et avancer que les assaillants étaient au nombre de plusieurs dizaines, sans doute plus de cent. Ils étaient parfaitement renseignés et organisés, mais aussi surarmés.

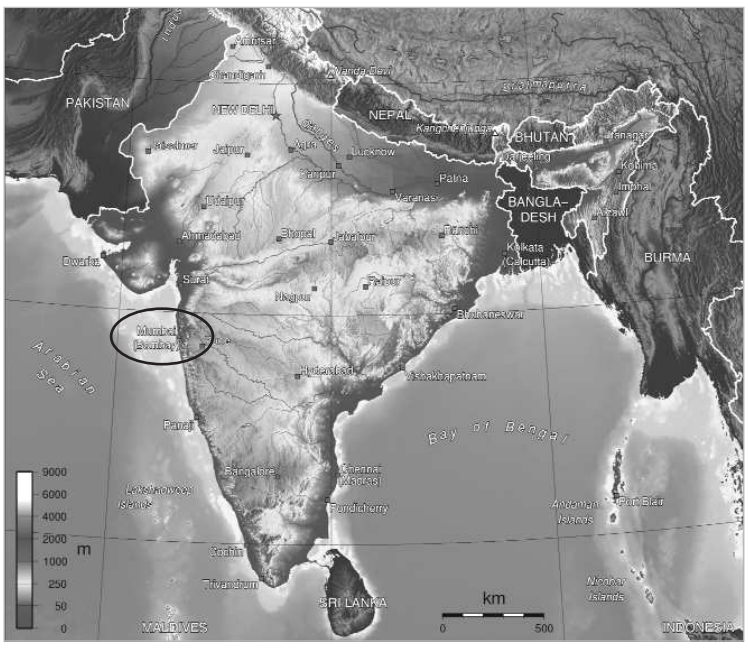

Origines et objectifs de l'opération

Le gouvernement indien a immédiatement accusé le Pakistan d'être à l'origine de cette attaque organisée et planifiée. Que les assaillants soient venus du Pakistan, cela semble faire peu de doute. En, revanche, il est peu crédible d'attribuer l'organisation du forfait au gouvernement pakistanais, lui-même en guerre ouverte avec les extrémismes islamistes. La direction actuelle du Pakistan, avec à sa tête le président Zardari, totalement acquis à Washington, n'avait aucun intérêt à s'engager dans une telle aventure qui ne profite, en fin de compte, qu'à ses propres ennemis. Zardari est loin d'être un symbole de vertu. Reconnaissons-lui au moins le mérite d'avoir entamé une confrontation sérieuse avec le terrorisme. Il est donc impensable d'attribuer à son gouvernement la responsabilité de cette affaire.

En fait, cette attaque visait la prospérité et la stabilité de l'Inde, mais aussi les symboles et les intérêts occidentaux dans le sous-continent. Sans oublier les Israélites et Israël. La signature islamiste radicale ne fait aucun doute. Les assaillants ont proclamé vouloir « *saigner l'Inde* ». Khomeiny, leur maître à penser, n'avait-il pas déclaré naguère : « *Plus le sang versera, plus la révolution triomphera* » ?

Alarme salutaire ?

Ce qui vient de se passer est grave. On constate que le terrorisme est désormais à même d'organiser des opérations quasi militaires d'une très grande envergure, qu'il en a les moyens et les structures. Il semble que ceux qui ont frappé à Bombay étaient des jeunes diplômés, non pas des "déshérités" fanatisés dans les "médrassas" pakistanais financés par l'argent venu du golfe Persique et des ayatollahs, mais des combattants déterminés, conscients, de vrais professionnels de guerre civile et de guérilla urbaine.

À quoi bon se voiler la face, faire une fois encore, la politique de l'autruche ? Ce qui est arrivé à Bombay pouvait être prévu. La défaillance des services de renseignements, pas uniquement indiens, est patente. Mais, une telle opération pourrait se produire ailleurs. Même en Occident. La guerre avec le terrorisme entre dans une nouvelle phase. L'alerte a été chaude. Espérons qu'elle sera salutaire. Il faudrait, plus que jamais, se préparer et se livrer à une guerre totale contre la barbarie.

Pascal Nari

SOMALIE, PAYS SANS ÉTAT

LES ACTES DE PIRATERIE MARITIME, détournement de bateaux et navires, parfois d'immenses pétroliers, accompagnés de prise d'otages et demande de rançon, se multiplient ans le golfe d'Aden. L'impuissance de la communauté internationale est navrante. Surtout dans une zone maritime où le trafic est intense, où les bâtiments de guerre de plusieurs grands pays, comme la France, sont très présents et où la surveillance par satellites ou avions de reconnaissance ne devrait pas poser de problème. Et pourtant...

Certes, ces actes d'un autre âge devraient être combattus directement et les pirates frappés sans merci. Mais le problème se trouve également en amont, en Somalie, pays sans État, livré aux seigneurs de la guerre et aux groupes islamistes depuis une vingtaine d'années au moins.

La communauté internationale a échoué à plusieurs reprises à y instaurer un semblant d'État et d'ordre. La dernière tentative, celle des Éthiopiens avec l'appui financier et militaire des Américains, a été un fiaso. Même Mogadiscio, capitale dévastée du pays, n'est guère sécurisée. Or, c'est en Somalie, chez les féodaux seigneurs de la guerre et dans la zone islamiste que les pirates se réfugient. C'est là qu'ils ont leur sanctuaire, moyennant un partage du "butin".

C'est en Somalie, par le rétablissement de l'ordre et de l'État, qu'il faut réagir contre la piraterie. Mais comment ?

P.N.

❑ VERS L'ÉCLATEMENT

Pauvre B... Pauvre Belgique

Le répit ouvert par la crise financière fut de courte durée.

« *Les pessimistes n'ont qu'un tort, celui ne pas l'être assez...* » Cet humour grinçant se vérifie au vu des péripéties politiques en Belgique. La tornade financière qui a emporté Fortis et frappé le groupe Dexia ébranlant au passage le KBC (Kredietbank) avait mis les problèmes linguistiques entre parenthèses. Lorsque les ministres se rencontraient ils s'interrogeaient pour savoir la recette du voisin pour protéger ses avoirs.

Yves Leterme, le Premier ministre, jusqu'ici inexistant, s'est révélé. Pour la première fois, il a endossé les habits de sa fonction épaulé par son ministre des Finances. Le tandem composé d'un démocrate-chrétien flamand et d'un libéral wallon tient la route. Certes, personne n'imaginait que la crise institutionnelle était oubliée. Du moins croyait-on que la nécessité du *Primum vivere* la garderait un bon bout de temps sous le boisseau.

Rien ne va plus

Puisque nous en sommes aux citations latines, enchaînons avec le *Errare humanum est*. Rien ne va plus ! Le ministre libéral flamand, Marino Keulen, allume la mèche et fait exploser le baril. Il confirme sa décision de ne pas nommer les trois bourgmestres (maires) de la périphérie bruxelloise coupables d'avoir adressé des convocations électorales en français à leurs administrés lors des élections en juin 2007. Bien qu'à écrasante majorité francophone, les communes de Linkebeck, Crainhem et Wezembeek sont en territoire flamand. *In Vlaaderen Vlaams* (en Flandre le flamand).

Émoi des partis francophones. L'ensemble du gouvernement flamand partage-t-il l'intransigeance de son ministre des Affaires intérieures ? Réponse du ministre-président, Kris Peeters, en charge du dialogue communautaire : il la partage ! Nouvel émoi côté francophone.

« *Poursuivons le dialogue.* » Nouvelle rebuffade de Kris Peeters : « *Ils me demandent des propositions, mais je ne pourrais imaginer lesquelles.* » Et le ministre-président d'enfoncer les clous dans le cercueil des illusions francophones en martelant que la nomination des bourgmestres n'est pas négligeable. Sous n'importe quelle forme ! On verra après les régionales de juin 2009 si une solution peut être trouvée dans un accord global. Voilà où l'on en est.

Jusqu'ici inexistant, Yves Leterme s'est révélé.

Ajoutons à cela qu'en Belgique le dernier terrain où existait un semblant d'unité était le football. C'est fini. L'Union belge s'est scindée. Les Flamands ont décidé à l'unanimité de créer leur propre fédération. Les francophones, eux, ont choisi de rester belges. Tous seuls... Pauvre B..., pauvre Belgique disait Beaudelaire.

Charles-Henri Brignac

❑ LES DROITS DE L'HOMME

Les aberrations d'une philosophie

Le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 est pour nous une nouvelle occasion de démasquer cette espèce de religion nouvelle que sont devenus les fameux Droits de l'Homme.
Disons-le tout de suite, notre démarche n'est pas politiquement correcte.

Depuis le 26 août 1789, date de la première déclaration par l'Assemblée constituante, les Droits de l'Homme ne cessent d'imposer l'idée que l'individu est l'alpha et l'oméga de toute réflexion politique, ce qui revient à poser tout problème en termes de droits, donc en termes conflictuels, et débouche sur des luttes stériles et suicidaires entre clans, entre partis, entre *lobbies*. Puisque l'individu tant flatté est lui-même le fondement du droit, ses moindres désirs peuvent s'ériger en absolus et doivent alors, même s'ils sont contre-nature, être reconnus par la loi. Et malheur à quiconque s'y oppose au nom des lois non écrites ! Voilà donc la plus antipolitique des idéologies, espèce de théocratie sans Dieu, devenue la seule norme d'une société qui ne veut plus de normes ! Véritable histoire de fou.

Et si encore lesdits Droits avaient amélioré l'espèce humaine ! En fait depuis deux siècles on a connu les pires guerres, massacres et génocides, nullement empêchés, parfois même justifiés par cette croyance laïque et obligatoire.

Eleanor Roosevelt avec la version espagnole de la Déclaration universelle des droits de l'homme

L'ordre naturel

Que voulait dire le serment du sacre des rois de France, parlant de « *rendre justice à chacun selon ses droits* » ? Tout simplement que dans l'ancienne France, chaque Français jouissait de libertés, donc de droits en tant que membre de telle communauté dans laquelle son bien propre s'ordonnait au bien général selon toute une hiérarchie de droits et de devoirs (familiaux, communautaires, professionnels, provinciaux, nationaux...) que couronnait le roi incarnant le bien commun, reliant le temporel au surnaturel. On savait alors, avec Aristote et saint Thomas, que l'homme « *animal politique* » n'a pas de besoin plus pressant que d'être membre du corps politique pour y recevoir, proportionnellement à sa place, à sa fonction, ce qui est *juste*, ce qui est son *droit*.

Peut-on croire que dans une telle société l'individu était étouffé ? Ce serait oublier que sous quelque régime que ce soit, est inscrite dans le cœur de chacun de nous la *loi naturelle*, la loi de la raison droite. Cette donnée immédiate de la conscience doit être cultivée par l'éducation, par la formation de l'intelligence et de la volonté, afin d'assurer l'articulation entre la liberté du sujet et son ordonnancement au bien objectif. Elle ne peut être soumise aux options d'aucun législateur ici- bas.

Elle est la source de ce que les sociétés chrétiennes ont toujours appelé les droits *fondamentaux, naturels, imprescriptibles* de chaque homme. Le père de Clorivière, dans ses *Études sur la Révolution* (1793) les définissait ainsi : 1) la connaissance de la Vérité ; 2) la poursuite du bien nécessaire à son bonheur et à sa fin ; 3) la liberté ou le pouvoir de faire tout ce qui n'est pas contraire au devoir ; 4) la conservation de sa personne et de ses biens. Les deux premiers sont absolus, les deux derniers le sont dans la mesure où l'on n'a pas mérité de les perdre par quelque crime. Voilà des droits qui n'érigent nullement l'individu en absolu ; ils l'ordonnent au bien et chacun a le devoir de les défendre même au prix de sa vie, quand, par exemple, une autorité abuse de ses prérogatives, ou quand un État brade une nation ou lui impose une législation contraire à la religion et à la morale. L'objection de conscience est alors légitime défense.

Pour apprendre à résister à tous les Néron, Staline ou Hitler, à tous les avorteurs, à tous les violeurs des âmes et des corps en ce bas monde, une bonne et vigoureuse formation de la conscience suffit, il n'y avait nul besoin d'une Déclaration tonitruante de Droits qui, le plus souvent, abandonnent les consciences à tous les vents médiatiques.

Qui est l'Homme ?

"Libérer" l'homme de tout ordre naturel, l'arracher aux rapports nécessaires entre individus et communautés, à tout agencement de finalités liées à des situations données : tel fut le but des auteurs de la Déclaration de 1789. Chacun n'a plus qu'une destinée personnelle, la société n'est qu'une juxtaposition d'individus cohabitant par hasard, et le droit se rapporte uniquement à ceux-ci, sans référence au bien commun ; il n'a plus sa source qu'en l'homme lui-même et les droits deviennent *subjectifs*. L'absurdité de cette construction philosophique purement rationaliste est ainsi exposée par le professeur Michel Villey : « *Le droit est un rapport entre des hommes, multilatéral. Comment pourrait-on inférer une relation couvrant plusieurs termes d'un terme unique, l'homme ?* » (*Le Droit et les Droits de l'homme*, PUF, 1983)

L'Homme des Droits de l'Homme est un homme abstrait, "libéré" de tout ce qui le caractérise, de toute attache à une famille, à un métier, à une région, à une nation, à une religion, voire aujourd'hui à un sexe... En somme un homme *qui n'existe pas*, mais qu'il importe de créer : un homme *nouveau* (caricature de l'Évangile) qui refera le monde à son image, un homme devenu simple atome social, coupé de toute transcendance, afin de renaître en s'autodivinisant. Les Droits de l'Homme constamment martelés aboutissent à une confusion des ordres : changer l'homme, cela relève non de la politique, mais de la morale !

Théocratie

Les vigoureuses libertés traditionnelles des forces vives du pays survivent comme elles le peuvent dans cette permanente incitation aux revendications individualistes qui aboutit à la déification de tous les désirs voire de toutes les pulsions. Et malheur à celui qui, au risque de se faire remarquer par la HALDE et autres officines de vertu républicaine, oppose la Vérité, l'héritage historique, les lois naturelles et surnaturelles, le respect de la vie à naître, la défense de la famille..., à toutes ces pressions entretenues dans et par les médias pour faire entrer dans la loi leurs propres fantasmes ! On est en pleine "démocratie des mœurs" : l'État s'arroge le droit de légiférer en matière de mœurs. Est moral ce qui est légal, la démocratie sert de « *substitut à la morale* », comme le déplorait le pape Jean-Paul II. Cela s'appelle la tyrannie.

Sur le plan international aussi, les grands prêtres des Droits de l'Homme portent d'énormes responsabilités dans bien des guerres et bien des interventions catastrophiques, comme, par exemple, les deux guerres faites à l'Irak pour lui apprendre la démocratie...

Il ne faut toutefois pas croire que cette théocratie sans Dieu puisse s'éterniser. Puisqu'elle n'est que subjectivisme, moralisme et bourrage de crânes, lui barreront un jour la route ceux qui diront *Politique d'abord*. Il n'y a pas de plus grand remède aux rêvasseries droits-de-l'hommistes que le réalisme, l'observation objective des lois naturelles et de l'expérience séculaire, en somme que l'empirisme organisateur que nous a enseigné Charles Maurras.

MICHEL FROMENTOUX

» UN OUTIL À TOUT FAIRE...

Ô médicament admirable ! - propre à tout guérir, jusqu'aux maladies que lui-même a produites ! Maniés par Hobbes, les droits de l'homme sont une arme contre l'anarchie, pour l'instauration de l'absolutisme ; par Locke, un remède à l'absolutisme, pour l'instauration du libéralisme ; quand se révélèrent les méfaits du libéralisme, ils furent la justification des régimes totalitaires et des hôpitaux psychiatriques. Mais en Occident, notre ultime recours contre l'État absolu ; et s'ils étaient pris au sérieux, ils nous ramèneraient l'anarchie... Outil à tout faire. On en fit usage au profit des classes ouvrières ou de la bourgeoisie – des malfaiteurs contre les juges - des victimes contre les malfaiteurs. Mais attention ! Il faut choisir : ou bien des uns ou bien des autres. On n'a jamais vu dans l'histoire que les droits de l'homme fussent exercés au profit de tous. L'ennui avec les droits de l'homme est que nul ne saurait en jouer qu'au détriment de certains hommes. À quoi tient l'énorme succès de ce lieu commun des droits de l'homme dans la rhétorique contemporaine ? À ce qu'il réussit à voiler le revers ; qu'en militant pour ces droits contre le Chah d'Iran, nous aurons aidé à l'instauration du régime de Khomeiny.

MICHEL VILLEY
***Le droit et les droits de l'homme*, PUF, 1963**

» L'HOMME

« Si les législateurs avaient dit les droits du citoyen ou de l'homme citoyen, je les comprendrais encore, mais j'avoue que l'Homme, distingué du citoyen, est un être que je ne connais pas du tout. J'ai vu, dans le cours de ma vie des Français, des Anglais, des Italiens, des Allemands, des Russes etc. j'ai même appris dans un livre célèbre qu'on peut être Persan, mais je n'ai jamais vu l'Homme ; s'il a des droits, je m'en moque ; jamais nous ne devrons vivre ensemble. Qu'il aille les exercer dans les espaces imaginaires. »

JOSEPH DE MAISTRE
5e lettre d'un royaliste savoisien

» GUERRE À LA NATURE

« Véritable manifeste dans la guerre que l'homme déclarait à la nature, déclarations de droits et de devoirs qui ôtent à l'honnête homme la force des droits réels et au scélérat le frein des devoirs nécessaires, bavardage niaisement absurde et profondément dangereux, dans lequel nous avons vu l'idiot placer une sottise, persuadé qu'il y posait un principe, et le factieux consacrer un forfait, en persuadant aux autres qu'il y développait une vérité. »

LOUIS DE BONALD

❑ D'UN ARTICLE À L'AUTRE...

Des droits contre l'homme

On trouve dans les déclarations de 1789 et de 1948 des articles qui sont l'aboutissement d'une tradition de jurisprudence. Ce que nous condamnons, c'est la fausse conception de l'homme dans laquelle ces articles se trouvent insérés et qui a inspiré quelques autres articles réellement condamnables.

L'exemple d'une déclaration des droits avait été donné dès 1778 par les auteurs de la Déclaration d'indépendance des États-Unis, mais au moins désignaient-ils Dieu comme l'auteur des droits inaliénables. Les Constituants français de 1789, eux, se sont contentés dans le préambule de placer leur déclaration « *en présence et sous les auspices de l'Être suprême* », ce qui ne les engageait à rien...

Libres et égaux...

L'article 1er est sot : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.* » Maurras l'a fait remarquer : l'homme laissé libre, donc seul, en venant au monde n'aurait aucune chance de vivre. La naissance est un beau spectacle d'autorité nécessaire et d'inégalité protectrice. D'ailleurs, liberté et égalité sont un couple impossible : là où la liberté est illimitée, les forts écrasent les faibles ; là où l'égalité règne, il faut obliger tout le monde à passer sous la même toise...

La déclaration de 1948 corrige très légèrement cette conception abstraite de l'individu. Elle remplace « *hommes* » par « *êtres humains* » (art. 1). Ils ont donc un être et ne sont plus de simples atomes, ils ont une « *dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine* » (préambule). Mais leurs « *droits égaux et inaliénables* » sont, dans l'énoncé, juxtaposés à cette dignité ; ils ne sont pas explicitement fondés en elle. Donc on est toujours dans l'individualisme comme en 1789.

Le conflit institutionnalisé

L'article 2 de 1789 est un brûlot : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme.* » C'est du pur Rousseau : chacun est sur terre pour y chercher sa satisfaction personnelle, il ne doit obéir qu'à lui-même, donc ne se lier à la société que dans la mesure où il y trouve son intérêt, selon les termes d'un "contrat social".

La déclaration de 1789 véhicule une conception abstraite de l'individu, légèrement corrigée par celle de 1948.

Les droits dits « *de l'homme et du citoyen* » doivent être compris comme ceux du citoyen en tant qu'homme, non ceux de l'homme en tant que citoyen. Car "l'Homme", dans la nation, n'est plus héritier (débiteur), mais créancier (sujet de droits).

Le rôle de l'État devient alors de conserver à tous cette possibilité pour chacun de ne vivre que pour et selon soi. Il sort ainsi de sa mission traditionnelle qui est de gérer le bien commun par-dessus les biens particuliers, et toute question politique ou sociale se trouve posée en termes de droits, donc dans un climat conflictuel. Résultat : des *lobbies* peuvent s'organiser pour paralyser l'État. Sans compter qu'une société où tout est droits voit se multiplier les déprimés, les aigris, les névrosés, ceux pour qui toute malchance est une injustice. Allons plus loin : comment une société fondée sur le droit de vivre chacun pour soi peut-elle faire comprendre aux immigrés que s'intégrer à une nation, cela se mérite ?

Vient ensuite (toujours en 1789) la liste des « *droits* ». D'abord la liberté, posée sans complément, donc comme un absolu. C'est oublier que la liberté ne vaut que par l'usage que l'on en fait. De cet oubli découle la mise sur le même plan de « *toutes les opinions* ». (« *Mêmes religieuses* », précise l'article 10, comme si la religion n'était rien de plus qu'une opinion !... La Terreur n'était pas loin.)

Suivent, entre autres droits, la *liberté de parler et d'imprimer*, puis la *propriété*, tous droits mieux garantis par le Décalogue (*Tu ne mentiras pas, tu ne voleras pas...*) que par une déclaration qui en est la caricature. Déclarer la propriété comme un droit absolu, et non par rapport au bien commun, donc sans responsabilités sociales, est source de graves conflits.

La liberté selon la déclaration de 1948 est apparemment plus réaliste. Elle parle des droits de la famille (art. 16), du droit des parents de choisir le genre d'éducation pour leurs enfants (art. 26), mais ce même article dit que l'éducation doit former au respect des Droits de l'Homme, ce qui n'est pas une garantie contre une école étatique imposant son idéologie.

Des bourreaux de la Vendée à Hitler, les Droits de l'Homme ont déjà une morbide postérité.

Quant à la liberté de religion et de culte, fondée sur le droit individuel, elle est plus celle de « *changer de religion* » (art. 18) que celle de rester ferme dans sa foi envers et contre tout. Cet article peut aussi bien être invoqué pour réclamer la liberté du culte que pour obliger un peuple à renoncer à toute référence religieuse. On comprend pourquoi les États communistes n'ont jamais eu de difficulté à adopter les fameux Droits de l'Homme...

Le lit d'Hitler

Signalons en outre que la déclaration de 1948 énonce le « *droit à la vie* » (art. 3), juste avec le droit à la liberté et à la sûreté de la personne, mais là encore dans un contexte individualiste, ledit droit à la vie peut tout aussi bien servir à défendre l'enfant à naître qu'à ériger la vie elle-même en un droit dont on peut user à sa guise, voire en décidant pour soi-même ou pour les autres à partir de quand la vie commence ou cesse de mériter d'être vécue. Quand le droit à la vie est égal au droit à la liberté, donc fermé à toute référence transcendante, la *qualité* de la vie prend le pas sur le sens de la vie, et cette vie n'est plus protégée réellement contre l'avortement, l'euthanasie, et toute forme d'eugénisme.

Venons-en à l'article 3 de la déclaration de 1789 : « *Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.* » Un chef-d'œuvre d'abstraction démentielle. Attention, ce texte n'a rien de "souverainiste" : quand le peuple est souverain, la nation n'est pas comprise comme la communauté historique de destin, elle est le peuple en corps dressé face au roi qui en août 1789 n'en était déjà plus la tête. De la très rousseauiste « *volonté générale* » (art. 6) massifiée, tout doit "émaner".

Alors, tout reposant sur l'individu, il faut détruire ou affaiblir les organismes naturels (familles, paroisses, corporations, provinces qui encadraient l'individu) pour ne plus laisser subsister que l'État, centralisateur à outrance, seul habilité à définir la liberté. Cela afin que chacun, n'ayant plus de lien particulier, puisse être "vertueux" et se fondre dans la volonté générale. Déconnecté des forces vives où il puisait sa sève, le citoyen a dès lors vocation à être interchangeable, et bientôt "mondialisé".

Le joug collectif

Écrasant ainsi les individus concrets sous le joug d'une entité collective, cet article 3 a été dès 1792 une machine de guerre contre tout pouvoir ne venant pas d'en-bas (le roi, les prêtres, les nobles, les pères de famille).

L'article 6 allait dans le même sens en accordant les dignités à des citoyens « *sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents* » : comme aucune transcendance n'est plus reconnue pour juger des critères de la "vertu" ou de la pureté de tel individu ou groupe, cela peut déboucher sur une espèce de république des purs ou des génies, voire sur le culte du surhomme et de la race supérieure, comme sur toutes formes de populicides. Car la "volonté générale" peut facilement devenir celle des purs, de ceux qui se sont le plus dépouillés d'eux-mêmes pour coller à l'idéologie du moment. Des bourreaux de la Vendée à Hitler, les Droits de l'Homme ont déjà une morbide postérité.

La déclaration de 1948 se contente de remplacer « *volonté générale* » par « *volonté du peuple* » (art. 21), et de préciser qu'il faut des élections libres... Elle ne corrige rien de fondamental. Disons même qu'elle sacralise à outrance les Droits de l'Homme, devenus « *la conscience de l'humanité* », « *l'idéal commun à atteindre par tous les peuples* » (préambule) . Donc une super-religion qui n'a rien d'une chance pour l'avenir du monde...

Michel Fromentoux

DES DROITS contre la filiation

[...] La déclaration, en son article 1 proclame : « *Les hommes naissent libres et égaux. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.* » Pour donner un sens cohérent à cet article, force nous est de faire violence au vocabulaire, car s'il est quelque chose qui différencie, c'est bien la naissance, qui fait les grands et les petits, les riches et les pauvres et, au sein de chacune de ces catégories, selon l'hérédité ou la combinaison génétique, les forts et les faibles, les surdoués comme aussi les moins doués.
Parler d'égalité dans la naissance, c'est effacer la filiation, pour ne faire acception que de la génération, comme si nous étions davantage les fils de notre temps que les fils de nos pères, chaque nouvelle génération se voulant composée non d'héritiers, mais de contemporains en charge de refaire le monde sur la table rase du passé. La naissance ainsi récusée, c'est tradition, transmission, mémoire vive qui sont emportées, puisque nous n'avons de raisons d'exister que le fait d'être nés en même temps.
Ainsi a-t-on pu parler de "génération 68" ou encore de "génération Mitterrand". Or une génération ne crée pas des frères, elle est constituée d'individus juxtaposés qui n'en finissent pas de chercher à déterminer ce qui pourrait les rassembler, le lien mécanique qui pourrait tenir ensemble tous ces orphelins. Dès lors, d'entrée de jeu, la fraternité est vide de substance, car on ne saurait être frères sans se réclamer d'un même père, le père naturel pour la famille, le père du peuple c'est-à-dire le roi pour la nation, le Père des cieux pour l'humanité.
De quelle "fraternité" pouvait se recommander la République, elle qui niait le Père des cieux, mettait à mort le père du peuple et ébranlait l'autorité du père de famille ? On conçoit qu'elle se soit acharnée à détruire ces fraternités ouvrières qu'étaient les corporations et les compagnonnages, ces fraternités pieuses, enseignantes ou caritatives qu'étaient les ordres religieux. En abolissant les vœux religieux, la loi du 13 février 1790, en abolissant les corporations la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 tuaient cette fraternité que la République, proclamée l'année suivante, devait ériger en idole, c'est-à-dire en dieu mort. [...]

Professeur Pierre Magnard
Conférence à l'Institut d'Action française
2 avril 2008

❑ DE L'ONU AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Un manque de droiture juridique !

Aperçu des bases juridiques dans lesquelles s'incarnent les Droits de l'Homme, parfois au mépris du politique évincé par le "gouvernement des juges"... Pour leur rendre la dignité qui leur revient, et que l'Église ne leur a jamais déniée, il conviendrait de réintégrer ces droits dans un ordre naturel.

» CONTRE LA NATION

« Certaines bonnes âmes pensent pouvoir utiliser ce principe d'une façon qui serait ici positive [pour la défense de la nation]. Mais c'est contradictoire : les Droits de l'Homme font corps avec une idéologie jacobine, révolutionnaire, et le propre de cette idéologie c'est précisément de prévoir une liquidation de la nation au sens classique, patrimonial du terme, au profit d'une entité : à la limite, l'entité mondiale. Ces droits travaillent dès leur apparition à leur extension, c'est-à-dire à la destruction de la nation même, en faveur de laquelle on les solliciterait donc vainement. Les Droits de l'Homme, comme leur nom l'indique, ne peuvent travailler que pour l'humanité. L'humanité, contrairement à la nation qui est capable de fournir sa carte d'identité, n'est rien sinon une espèce de conglomérat que représentent certains de ses membres pouvant défendre des intérêts parfaitement particuliers, parfaitement fermés. L'humanité c'est en réalité les gens qui représentent l'humanité, ceux qui ont acquis une position de force suffisante pour parler en son nom et qui utilisent les Droits de l'Homme dans leur intérêt pur et simple alors que tous les naïfs s'imaginent qu'ils travaillent pour le leur. »

» CONTRE LA JUSTICE

« Le propre de la vertu de justice c'est d'accepter a priori *que certains demandes puissent être limitées. C'est ce que disaient Cicéron, les stoïciens, les Grecs, et c'est ce qu'a toujours dit l'Église dans sa Tradition. On n'a pas droit à tout. Or les Droits de l'Homme impliquent pourtant qu'on a droit à tout ! Aucune justice ne peut se mettre en place à partir de là, sinon une justice de compromis, toujours rectifiable et en faveur de ceux qui occupent des positions de force. L'idée de justice implique l'existence d'un ordre, limitatif de l'individu. Les Droits de l'Homme font exploser cette notion-là. Dès cet instant se posent des problèmes qu'on ne peut résoudre en s'y référant. »*

Pr. Claude Rousseau
L'Action Française hebdo
3 décembre 1998

Les Droits de l'Homme ne seraient guère plus qu'une philosophie sans grand intérêt s'ils n'avaient pas pourri le droit international et, tout particulièrement, le droit français. En effet, religion séculière contemporaine, pour exister, ils ont besoin de s'incarner sur des bases temporelles, sur des bases juridiques.

Recherche d'une efficacité

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme adoptée le 10 décembre 1948 n'avait alors aucune valeur juridique, en ce sens qu'aucune cour internationale ne pouvait s'y référer pour condamner un État. L'absence d'effet contraignant conduisit les pays membres de l'ONU à signer deux nouveaux pactes en 1966 : le Pacte des droits civils et politiques et le Pacte des droits économiques, sociaux et culturels, distinction requise surtout dans un contexte de guerre froide et d'opposition idéologique forte entre les démocraties libérales et les démocraties populaires.Il n'existe cependant, pour les deux pactes, aucun moyen juridictionnel pour rendre effectifs les droits énumérés. Ils font intervenir des solutions diplomatiques différentes mais peu efficaces pour mettre fin à une violation constatée.

Les États membres du Conseil de l'Europe, issu du traité de Londres du 5 mai 1949, adoptèrent la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales qui entra en vigueur le 3 septembre 1953. Une cour fut instituée en 1959, accessible directement aux particuliers dans le cadre d'une procédure juridictionnelle débarrassée de tout aspect politique ou diplomatique depuis 1998 : la Cour européenne des Droits de l'Homme devenait ainsi une forme de "cour suprême", dont la mission consiste à juger les décisions des juridictions nationales au regard des droits contenus dans la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Concernant le droit national, le Conseil constitutionnel, sous la Ve République fondée en 1958, dispose, sous certaines conditions de procédure, d'un pouvoir de contrôle de constitutionnalité de la loi. Le contrôle s'exerce non seulement au regard du corps du texte constitutionnel, mais également, depuis 1973, du préambule de la Constitution de 1946, qui consacre quelques principes sociaux "nécessaires à notre temps" et, surtout, de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Cela a introduit une "révolution" dans le contrôle de constitutionnalité, ce dernier ayant été conçu par le général De Gaulle pour empêcher toute hégémonie du Parlement dont le pouvoir était strictement encadré : le Conseil constitutionnel, dès lors, ne se contentait plus de juger les lois d'un point de vue de compétence ou de procédure, mais sur le fond, par rapport à des principes vagues et désincarnés.

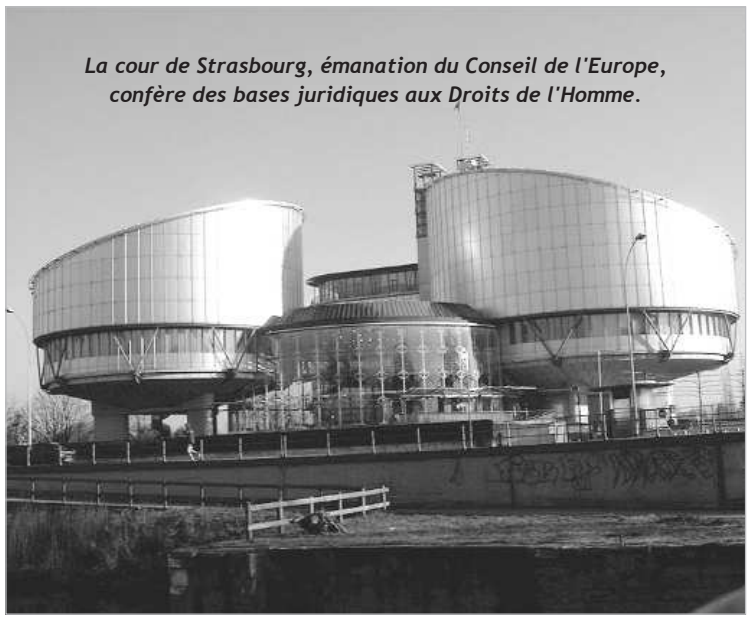

La cour de Strasbourg, émanation du Conseil de l'Europe, confère des bases juridiques aux Droits de l'Homme.

La Cour européenne des Droits de l'Homme, quant à elle, a, ces dernières années, adopté une attitude que les juristes qualifient de téléologique voire finaliste. C'est-à-dire qu'elle ne va pas se contenter d'interpréter les droits énoncés simplement en fonction du contenu du texte ; elle va chercher un sens à ce droit, à son évolution.

La démocratie balayée

L'interprétation des juges est également dynamique : la cour s'attribue le droit de juger demain une affaire d'une manière différente d'hier, en se fondant sur l'évolution des mentalités par exemple. La Cour fait aussi appel au droit international et aux droits étrangers pour inspirer ses jugements. Comportement logique de la part d'un juge qui est appelé à émettre un jugement sur le fondement de droits biberonnés de libéralisme et donc vagues, imprécis, ouvrant toutes les portes et interprétations possibles. Ainsi, si la Cour européenne a refusé jusqu'à présent de condamner un État qui refuse l'accès au mariage aux couples homosexuels, ce n'est qu'au motif qu'aucun "consensus" n'était encore établi sur le sujet...

Avec la "droit-de-l'hommisation" du droit, on assiste à une situation étrange où la démocratie est balayée par la "juridictionnalisation" de la politique. En France, le contrôle de constitutionnalité devient peu à peu une arme dont use l'opposition contre la majorité gouvernementale. C'est le droit, dont les Droits de l'Homme sont le sommet de la hiérarchie normative, qui est appelé peu à peu à régir la vie politique sous la forme d'un gouvernement des juges. Aux États-Unis d'Amérique, la *Suprem Court* est de plus en plus contestée car c'est elle qui tranche, et non plus le débat politique, les grands problèmes de société (vie privée, sécurité, avortement, peine de mort, sexualité...). Et il n'y a pas trop à se réjouir que la démocratie soit ainsi mise à mal puisqu'elle permettait encore un semblant de vie politique là où le droit machiniste, rationnel et désincarné imposera le triomphe du libéralisme – et ce au nom de la démocratie, c'est peut-être bien là le plus cocasse.

Alors que faire ? Il ne s'agit-pas de condamner par principe l'idée de "Droits de l'Homme", ni même de se renfermer dans un stupide conservatisme souverainiste contre la Convention européenne. Si l'Église catholique n'a pas condamné la déclaration de 1948, c'est bien parce que « *le mouvement vers l'identification et la proclamation des Droits de l'Homme est un des efforts les plus importants pour répondre efficacement aux exigences irréductibles de la dignité humaine.* » [1] À méditer au sortir du siècle de 1914, lui-même fils du siècle des "Lumières" qui vit, au nom des idéologies les plus abjectes, des gouvernements massacrer et brutaliser leurs peuples.

Libéralisme

Le problème des Droits de l'Homme ne vient pas de leur internationalisation (La dignité humaine n'est-elle pas universelle ?) ni même forcément de leur juridictionnalisation : c'est l'absence de contrôle qui avait permis aux gouvernements de la République de persécuter catholiques et royalistes durant le début du XXe siècle... Le problème est qu'ils sont imprégnés de libéralisme, parce qu'ils sont sécularisés, détachés de toute référence divine. Aussi, ils ne cherchent pas à tendre vers la Vérité mais vers la "liberté" conçue indépendamment du réel, en toute abstraction. Pourtant, Jean-Paul II n'hésitait pas à le rappeler aux théologiens de la Libération à Mexico : « *c'est la Vérité qui rend libre* », et non pas la "liberté" qui rend vrai.

La source du mal

Ainsi, l'interprétation courante que font les juges des droits humains est une interprétation tronquée, coupée du réel et du bon sens ; elle tend vers une liberté qui, n'ayant elle-même pas de sens, se propulse vers un infini destructeur. Alors que la liberté, au sens chrétien du terme, intègre l'homme en tant qu'animal politique, membre de corps sociaux, membre d'une famille, d'une patrie, attaché à une identité propre, la liberté des libéraux est une liberté totale, sans attaches, désincarnée et déshumanisée. C'est là la vraie source du mal.

Pour rendre aux Droits de l'Homme la dignité qui leur revient, et que l'Église ne leur a jamais déniée, il conviendra de remettre ces droits dans le bon sens, c'est-à-dire les réintégrer dans un ordre naturel, ou les subordonner aux droits de Dieu, diront ceux qui ont la foi. Pour en finir avec le libéralisme juridique, il faudra bien une théologie du droit. [2]

Stéphane Piolenc

1 - Cf. Concile oeucuménique Vatican II, Décl. Dignitas humanae, 1 : AAS 58 (1966) 929-930. Cité dans le Compendium de l'Église catholique *(Conseil pontifical Justice et Paix), éd. Bayard, Cerf et Fleurus-Mame, 530 p., 22 euros.*

2 - Juristes et profanes liront avec grand intérêt Jalons pour une théologie du droit *par le père Philippe André-Vincent ; éd. Téqui, coll. Croire et Savoir, 356 p., 29,80 euros.*

LA VOIE DU SOCIALISME

« L'homme ne naît pas avec un certain droit à gouverner les autres, mais avec un droit certain à être gouverné ; c'est en cela que consiste le droit à l'existence politique. Or on n'a jamais vu que l'égalité assurât ce droit là mieux ni même aussi bien que le respect des inégalités qui n'est en réalité qu'un respect égal de droits divers ou qu'un égal sentiment de devoirs différents. [...] Le libéralisme contient en germe toutes les doctrines du socialisme, car il a pour expression moderne la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, dont les socialistes se réclament également ; et il n'a cessé depuis l'ère de la Révolution française d'inspirer ce que ses adeptes appellent les progrès de l'humanité qui aboutissent visiblement au triomphe du socialisme »

René de La Tour du Pin
marquis de La Charce
Vers un ordre social chrétien

❑ LIVRES

Noël pour les plus jeunes

Plus que les publications pour adultes, celles destinées aux enfants et aux adolescents se révèlent un moyen de déformer les esprits en les emplissant du prêt-à-penser politiquement correct. La prudence se révèle de mise.

Inaugurées en 1941 par Maurice Cuvillier, les *Aventures de Sylvain et Sylvette*, reprises par Jean-Louis Pesch en 1956, ont réjoui trois générations. Qui, en son jeune âge, ne s'est amusé de la sottise des quatre Compères, Renard, Loup, Ours et Sanglier, obstinés à s'emparer des provisions et des animaux familiers des "Garnements", Sylvain et sa sœur, enfants sans famille obligés de se conduire en adultes ? Pourtant, la réédition des albums, cinquante-trois volumes parus sous couverture robuste à tranche toilée, revue par l'auteur, réserve quelques surprises. Prenons *Le Sauvetage de Sidonie*, suivi de *La Guérison de Sidonie*. Sylvain et Sylvette recueillent un couple d'oies sauvages échappées à l'appétit des Compères. On y relève cette remarque, sans doute absente de l'édition de 1978 : « *C'est vrai qu'en France, il y a des gens qui reçoivent bien mal les étrangers !* » Il n'est jamais trop tôt pour mettre les enfants en garde contre les réflexes xénophobes.

Classique anglais

Moonfleet, de John Meade Falkner, dans les pays anglophones classique aussi lu que *L'Île au trésor* de Stevenson, n'est connu en France qu'à travers son adaptation cinématographique, *Les Contrebandiers de Moonfleet*, avec Stewart Granger. Dommage car cette histoire peu édifiante d'un orphelin qu'un cabaretier contrebandier prend sous sa protection et qui se trouve entraîné dans une série de péripéties haletantes, a tout pour séduire les adolescents. Son adaptation en bande dessinée, signée Rodolphe-Hé, leur donnera-t-elle envie de découvrir le roman, disponible en collection Libretto aux éditions Phébus ? Ce n'est pas sûr. Ce premier tome, *La Crypte des Mohune*, restitue certes assez bien l'ambiance de l'histoire, l'atmosphère de cette côte battue de vents, l'oppression qu'un notable fait peser sur le village, la curiosité de Jim, qui ne tardera pas à lui attirer des ennuis. Reste que le dessin, caricatural dans la représentation des personnages, ne plait pas toujours et confère à certaines scènes une dimension macabre angoissante que le texte n'impose pas aussi brutalement.

BD en série

Toujours dans le domaine de la BD, *Les Aventures de Blake et Mortimer*, qu'Edgar P. Jacobs inaugura en 1956, constituent une référence. Yves Sente et André Juillard ont repris la série et proposent, avec *Le Sanctuaire du Gondwana*, un épisode conforme à la ligne des originaux. Alors qu'au terme d'une mission éprouvante, ils se croient débarrassés de leur vieil ennemi, le colonel Olrik du KGB, le professeur Mortimer et le capitaine Blake goûtent quelque tranquillité. Mortimer se rend en Afrique, dans l'espoir d'élucider une énigme archéologique. Cependant, tout, très vite, va de travers et le héros lui-même se comporte d'une façon pour le moins déconcertante...

Tout y est de ce qui a fait le succès de la série : traits nets et précis, ambiance britannique des années cinquante remarquablement rendue, personnages sympathiques bourrés de qualités, intrigue diabolique, habile recours à toutes les bonnes ficelles de la meilleure littérature populaire.

Un seul problème, mais de taille : au cœur du Gondwana, survivance du continent primitif, Mortimer et ses amis découvrent "le sanctuaire de la Vie", qui éclaire la naissance de l'humanité d'un jour neuf, pas le moins du monde catholique. Ce n'est qu'une fiction ? Oui, mais pas dénuée d'impact sur les imaginations adolescentes, à l'âge, précisément, des questions essentielles. On fera bien d'y prendre garde.

Samouraï errant

Revenons aux livres, les vrais, ceux où le texte tient toute la place, et non l'image. J'ai déjà signalé l'intéressante série de Lensey Namioka, qui met en scène deux jeunes rônins, Zenta, un maître du sabre, et son disciple Matsuzo, obligés de se tailler une place à la force de leurs armes et de leur intelligence dans un Japon du XVIe siècle en proie aux guerres civiles. Désireux de passer le Nouvel An en compagnie d'un de ses professeurs, Zenta le découvre ruiné, abandonné dans une maison désolée, et le village voisin terrorisé à la fois par des brigands et par un assassin qui s'en prend aux jeunes filles. Quant à croire, comme ces paysans, qu'il puisse s'agir d'une créature démoniaque, les deux rônins n'en sont pas d'humeur. *Le Village du chat vampire*, quatrième opus de la série, est certainement le plus noir. Le mal, la mort, la violence y sont omniprésents, quoique présentés intelligemment au fil d'une intrigue parfaitement conduite faisant la part belle aux usages nippons. Tel quel, le livre s'adresse plutôt à des lecteurs de treize ans et davantage.

Le cinquième tome, *L'Île des ogres*, présente les mêmes qualités. Cette fois, il s'agit pour Zenta, séparé de son camarade à la suite d'une agression dans laquelle il a été blessé, de comprendre qui, sur un îlot minuscule non dénué d'intérêt stratégique, terrorise la population en utilisant le folklore populaire. Mais, comme le sait le jeune rônin, les superstitions les plus folles cachent parfois de tristes réalités. L'aide d'une jeune fille fantasque et de son gros matou, et celle d'un samouraï errant ne seront pas de trop pour dénouer un mystère dangereux.

Réveil du Kraken

Alexandre Moix inaugure, pour un public dans la même tranche d'âge, la série des *Cryptides*, animaux légendaires dont la science nie l'existence. Le docteur Abelmans, savant et millionnaire lunatique, leur a consacré sa vie jusqu'à ce qu'un étrange accident le rende infirme et entraîne la mort d'un de ses fils. A-t-il renoncé pour autant à ses enquêtes ? Ses petits-enfants, venus passer Noël dans son manoir de la côte norvégienne, vont découvrir que non... Alerté par une série de catastrophes maritimes, Abelmans est persuadé du réveil du Kraken, le poulpe géant de la mythologie scandinave. Mais les intérêts économiques en jeu interdisent à la vérité de se faire jour...

À la poursuite du Kraken est un roman d'aventures entre le Club des Cinq d'Enid Blyton et Jules Verne. En nettement plus violent et réaliste, mêlant fantastique et technologie. Le style n'en est pas toujours très recherché mais l'esprit général est irréprochable. Seuls les plus jeunes pourraient être durablement effrayés.

Un effroyable purgatoire

Tous par contre, sauf à supposer que la sensibilité enfantine ait beaucoup évolué, devraient être terrifiés par *L'Orphelinat des âmes perdues* de Stefan Petrucha et Thomas Pendleton. Quels crimes Anne, Daphné, Mary et Shirley ont-elles pu commettre durant leur courte vie pour connaître l'effroyable purgatoire qui est le leur dans les ruines hantées d'un établissement de l'assistance publique livré aux caprices sadiques d'une directrice aussi fantomatique que ses élèves ? Les jeunes filles l'ont oublié. Pourtant, leur unique chance d'échapper à cet endroit est de se souvenir de leur histoire et de la raconter. Soir après soir, elles essaient de livrer un récit cohérent qui permettrait de recouvrer leur liberté. Mais les souvenirs qu'elles évoquent, effroyables, ne sont jamais les leurs.

Deux volumes ont été traduits. Le premier, *Photo hantée*, a pour sujet le meurtre d'une lycéenne, disparue du domicile familial dans des circonstances incompréhensibles. Ses camarades voudraient se protéger et Mandy comme les autres. Pourtant, elle entame une relation virtuelle avec un correspondant qui se révélera monstrueux. À l'évidence, le propos des auteurs est d'informer sur les dangers d'Internet, en quoi ils ont raison. Reste qu'ils le font d'une manière à vous faire dresser les cheveux sur la tête. Quant au langage phonétique en vigueur parmi les jeunes adeptes de la Toile, s'il ne fait guère de doute qu'il se révélera familier au public adolescent, il ne risque pas, hélas, de le réconcilier avec l'orthographe, la syntaxe et l'usage d'un parler correct à défaut d'être châtié.

Le propos central du second volume, *Écoute...*, est moins clair. Le tube d'un groupe de rock entraîne la mort, très violente, des musiciens. Bientôt, le compositeur comprend qu'il a inconsciemment utilisé une berceuse indienne que lui chantait sa grand-mère. Berceuse où il était question d'un monstre qui le débarrasserait de ceux qui lui feraient du mal... Mais le monstre existe-t-il ou est-il une projection de la haine accumulée dans l'âme du garçon ? Ce n'est pas du fantastique, mais de l'épouvante, à l'état pur, dans un contexte ténébreux, désespéré, terrifiant. Quoique ces livres aient probablement tout pour plaire aux adolescents d'aujourd'hui, la question est de savoir s'ils représentent l'idée de la vie, du monde, de la société, et les valeurs, que vous souhaitez leur transmettre...

Anne Bernet

* *Jean-Louis Pesch :* Les Aventures de Sylvain et Sylvette *; cinquante-trois volumes ;* Le Sauvetage de Sidonie *; Dargaud, 48 p., 13 €.*
* *John Meade Falkner :* Moonfleet *; Phébus Libretto, 249 p., 8,90 €.*
* *André Juillard et Yves Sente :* Les Aventures de Blake et Mortimer - Le Sanctuaire du Gondwana *; éd. Blake & Mortimer, 14 €.*
* *Lensey Namioka et Nikou Tridon :* Le Village du chat vampire ; L'Île des ogres *; Rocher Jeunesse, 249/247 p., 12 €.*
* *Alexandre Moix :* À la poursuite du Kraken *; Plon, 403 p., 16 €.*
* *Stefan Petrucha et Thomas Pendleton :* L'Orphelinat des âmes perdues *; Photo hantée ;* Écoute... *; Éditions du Masque, 209 et 189 pages,10 €.*

» L'ENFANT-REINE

On lira avec intérêt la série des petites biographies de Marie-Claude Monchaux, consacrées à l'enfance de princes et princesses français. Après Louis XIV, Louis XVII, Madame Élisabeth, Louis XV, la duchesse de Bourgogne, Henri II, voici *Marie Stuart, l'enfant-reine*. Héritière du trône d'Écosse à cinq jours du fait du décès de son père, Marie fut promise par sa mère, une Guise, au dauphin afin de préserver le royaume des Hautes Terres de la menace anglaise. Enfance lourde d'orages, mariage trop bref avec François II. À quatorze ans, Marie était reine de France, à quinze, elle était veuve et reprenait le chemin de son pays, à la rencontre du tragique destin que l'on sait. Cela, Marie-Claude Moncheaux n'en parle pas. Il ne faut pas découvrir trop tôt la face sombre du monde.

» MARINE

Aux plus grands, vous offrirez *Ces marins qui défendirent la France*, de Marie-Madeleine del Perugia. Cette véritable petite histoire de la Marine française, des origines au début du XXe siècle, sous forme de dialogues entre un grand-père et son petit-fils, est un modèle d'intelligence, d'informations bien amenées et bien expliquées, en même temps qu'un hymne à la gloire de notre pays et de ceux qui le défendirent. Les adultes eux-mêmes y trouveront à s'instruire et méditer.

A.B.

* *Marie-Claude Monchaux :* Marie Stuart, l'enfant-reine. *Tequi, 56 p., 7 euros.*
* *Marie-Madeleine del Perugia :* Ces marins qui défendirent la France. *Via Romana, 78 pages, 15 euros.*

LES FILMS DE DÉCEMBRE

» MADAGASCAR 2

Après s'être échoués sur les rivages lointains de Madagascar, les pensionnaires du zoo de New York, le lion Alex, roi du "hip-hop", le zèbre Marty, la girafe hypocondriaque Melman et l'hippopotame au popotin confortable Gloria, sans oublier le gang de pingouins récalcitrants, se retrouvent, après un vol – normalement sans escale – à bord d'un zing rafistolé par les bons soins des pingouins bricolos du dimanche, en pleine savane africaine où les attendent leurs congénères (excepté pour les pingouins) mais également pas mal d'ennuis... Toujours sous la "direction d'acteurs" animée par **Eric Darnell** et **Tom McGrath**, les quatre z'amis du zoo de Central Park sont de retour dans cette nouvelle équipée sauvage plus aboutie et plus rythmée que le précédent opus. Dans la salle les enfants rient et ça, c'est bon signe pour ce safari de Noël. *(Déjà en salle)*

» SUNNY ET L'ÉLÉPHANT

Dans les forêts vierges du Nord de la Thaïlande, un jeune citadin aspirant à devenir cornac voit son rêve se réaliser lorsqu'il intègre, non sans mal, une troupe de *rangers* montés sur des éléphants dont la mission est de traquer les braconniers d'animaux sauvages... **Olivier Horlait** signe ici une belle histoire simple, tendance écolo et protection de la nature. Un spectacle familial dépaysant filmé en décor naturel. *(Sortie le 24 décembre)*

» ET AUSSI...

Secret défense *(sortie le 10 décembre)*, un *thriller* d'espionnage de Philippe Haïm, sorte de jeu d'espion, et ***Mensonge d'État*** réalisé à la manière des films des années 1970 et dans lequel une jeune fille, **Vahina Giocante** (aussi expressive qu'une branche de céleri), recrutée malgré elle par le chef du contre-espionnage, **Gérard Lanvin**, se retrouve embringuée dans une chasse au terroriste musulman ; ***Largo Winch***, grosse production d'aventures-*stock options* pour une sorte de *Comte de Monte Cristo* et d'*Héritier* grotesque adapté d'une BD Van Hamme et Francq par **Jérôme Salle**, avec un **Tomer Sisley** aussi expressif qu'un parpaing dans la peau du héros héritier milliardaire *(sortie le 17 décembre)*.

Alain Waelkens

❑ **NOTE DE LECTURE**

Rencontrer nos amis d'en haut

Xavier Cheneseau signe un *« petit dictionnaire des anges, des saints et des médailles miraculeuses »*. Une lecture à la fois instructive et réconfortante.

Xavier Cheneseau, déjà auteur, entre autres, d'une *Histoire des Rois et Reines de France* (éd. Grancher) va, cette fois, plus loin dans la contemplation des liens entre temporel et surnaturel, nous invitant à penser plus souvent à ces anges et à ces saints qui ne cessent de veiller sur nous et de nous aider quand nous savons le leur demander avec confiance. L'auteur entend par là nous aider à *« chasser la grisaille actuelle et [à] réenchanter le monde »*, en somme il nous rappelle que notre horizon n'est pas uniquement "ici et maintenant".

Neuf chœurs

Se plonger dans ce *petit dictionnaire des anges, des saints et des médailles miraculeuses* (c'est le sous-titre) est donc à la fois instructif et réconfortant. Les anges, d'abord, *« vrais sourires de Dieu à l'humanité »* comme disait Dom Gérard : Xavier Cheneseau expose la hiérarchie des neuf chœurs : séraphins, chérubins, trônes, dominations, vertus, puissances, principautés, archanges, anges. Puis il nous dit pourquoi invoquer celui-ci ou celui-là et qui est notre ange gardien selon le jour et le mois de notre naissance.

On peut s'étonner de ne trouver ici nulle référence à la grande *Enquête sur les anges* d'Anne Bernet (Perrin, 1997), néanmoins nous remarquerons que l'ange gardien, par exemple, de Nicolas Sarkozy, né un 28 janvier, est Yah-Hel, qui *« permet de garder la maîtrise de soi »*, que celui de Ségolène Royal, née un 22 septembre, est Menadel, qui *« aide à extirper l'agressivité et la violence qui peut être en nous »* et que celui de Jean-Marie Le Pen, né un 20 juin, est Caliel qui *« aide à surmonter favorablement les épreuves »*. Sans commentaire. Faites cette recherche avec vous-même et ceux de votre entourage, et vous devinerez s'ils prient souvent leur ange gardien...

Mêmes belles surprises avec les saints, nos grands aînés qui nous montrent le chemin de la vie éternelle. Vous en trouverez plus de deux cents, avec leur nom, leur vie et le jour de leur fête, qui ne souhaitent que votre bien, en toutes circonstances. Plusieurs sont patrons de tel ou tel métier, comme les honoraient jadis les corporations, d'autres sont prêts à vous aider à obtenir des grâces (réussir un examen, trouver un mari, avoir un enfant, faire bonne route) ou à supporter vos soucis, grands et petits (objets perdus, maux de gorge, grippes, disputes conjugales, mauvais penchants...). Ils ne vous accorderont pas toujours ce que vous leur demandez, car Dieu veut le bien des hommes selon des critères supérieurs à ceux des hommes, mais votre prière ne sera jamais vaine si, bien sûr, vous y croyez fermement.

Une familiarité touchante

J'ai connu un vieille dame qui priait beaucoup saint Joseph et qui, lorsque celui-ci tardait à l'exaucer, retournait sa statue vers le mur, comme pour le mettre en pénitence... Cette familiarité avec un grand saint était touchante et illustrait le beau dogme de la communion des sains qu'admirait tant Maurras dans le catholicisme.

Allez donc avec Xavier Cheneseau à la rencontre de tout ce peuple non pas virtuel comme celui des internautes, mais d'une réalité qui dépasse ce que nous appelons le réel et qui figure notre destinée.

Michel Fromentoux

* *Xavier Cheneseau :* Mon ange gardien me veut du bien. *Ed. Jacob-Duvernet, 198 pages, 17,90 euros.*

❑ **CUISINE**

Pampille au fourneau

Le CNRS ressuscite l'épouse de Léon Daudet, dont la chronique culinaire alimentait *L'AF* quotidienne : *« un véritable poète »* selon Marcel Proust.

Je salue ici l'initiative de Mrs Priscilla Parkhurst Ferguson, sérieux professeur à l'université Columbia de New York, – dont le patronyme fleure bon l'Écosse, terre chère à mon cœur – de s'être attachée à faire rééditer et présenter un livre, oublié chez Fayard en 1913, sous le titre *Les Bons Plats de France de Pampille*. Cette fois, ce sont les éditions du CNRS qui collaborent à cette résurrection et nous leur en savons gré.

Pseudonyme

Pampille, qu'est-ce à dire, et pourquoi ce pseudonyme ? Tout juste, puis-je en déduire que Marthe Allard-Daudet ayant tenu la rubrique "mode" à *L'Action Française*, alors quotidienne, y avait en quelque sorte, glané son nom de plume parmi les accessoires et parures féminines. Et, ce nom, elle le conserva à travers d'autres avatars journalistiques en particulier la rubrique "recettes culinaires", et ce, bien avant dans le XXe siècle ; toujours et pour tous, elle resta Pampille. Marcel Proust la cite, avec amitié, dans *La Recherche*, évoquant ses *« recettes incomparables »* et *« ce petit livre »* (notre opuscule), comme l'œuvre d'un *« vrai poète »*.

Et c'est bien vrai, car la poésie se niche en cuisine et Pampille y tient. Il faut œuvrer avec joie, avec goût, gardant en esprit le plaisir à venir des convives. Comme le précise Mrs Ferguson, il y eut, certes, Brillat-Savarin, Curnonsky et même, les années d'avant-guerre, Ali Bab qui préconisait pour la purée de pommes

de terre poids égal de légumes et de beurre ! et Pampille ne se veut ni l'égale, ni l'émule de ces chefs ou gastronomes renommés. Elle se veut seulement une bonne, que dis-je, une excellente maîtresse de maison.

Fervente royaliste et patriote, elle connaît la solidité des liens familiaux, fortifiés au cours de repas pris en commun, les dimanches et jours de fête : pour d'heureuses agapes, les vins devront être, précise-t-elle, généreux et de bon tonneau, les viandes de la meilleure qualité ; quant aux fruits et légumes, ils seront ce qu'offre la saison, au comble de leur maturité, arôme, couleur ; tout compte, en effet, et ne parlons pas des fromages. Ni du pain, bien levé et croustillant ! Pour Pampille, le gratin dauphinois n'a pas de secret non plus que le traditionnel et succulent pot-eu-feu, tellement savoureux au cœur de l'hiver !

Un bon repas, à son avis, ce sont des mets simples mais très bien préparés, avec de bons produits régionaux et surtout avec beaucoup d'amour. Écologiste avant l'heure, Pampille ? Sinon, avoue-t-elle après un supposé festin, sans saveur et, de plus maniéré, quelle ressource reste-t-il, si ce n'est le fruit premier et toujours parfait : la pomme ? Dans sa chambre, au retour d'un dîner raté : *« On n'imagine pas le goût exquis de la pomme, passé minuit, à l'heure du souper. »* Frugale, certes, mais aussi douce consolation : la Nature, elle, ne ment pas.

Monique Beaumont

* *Pampille :* Les Bons Plats de France - Cuisine régionale, *Éditions du CNRS, octobre 2008, 231 pages, 25 euros.*

P.S. : À noter en fin de volume, un court chapitre Des Vins, *signé d'un énigmatique "Docteur X", en fait, très vraisemblablement, Léon Daudet, époux de Pampille et amateur de grands crûs.*

L'ACTION FRANÇAISE 2000 — TARIF DES ABONNEMENTS
(paraît les 1er et 3e jeudis de chaque mois)

1. Premier abonnement France (un an) . . . . . 76 €
2. Premier abonnement Étranger (un an) . . . . . 85 €
3. Abonnement ordinaire (un an) . 125 €
4. Abonnement de six mois . . . . . 70 €
5. Abonnement de soutien (un an) . . . . . 150 €
6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an) . . . . . 60 €
7. Outre-mer (un an) . . . . . 135 €
8. Étranger (un an) . . . . . 150 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom . . . . . Prénom . . . . . .
Adresse . . . . . .
Code postal . . . . . Ville . . . . . .
Tél. . . . . Courriel . . . . . .

Entourez le numéro correspondant à votre abonnement
Bulletin à retourner à *L'Action Française 2000*
10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – C.C.P. Paris 1 248 85 A

❑ LIVRES ILLUSTRÉS

L'histoire sur papier glacé

Les sujets les plus sérieux peuvent s'accommoder d'une riche iconographie qui fait du moindre livre un ouvrage précieux... Des idées pour Noël !

La presse s'acharna, lors de sa parution, à présenter le *Jésus de Nazareth* de Sa Sainteté le pape Benoît XVI comme un ouvrage difficile dont la lecture devait être réservée à une poignée d'intellectuels férus d'exégèse. Rien de plus faux ! Tout lecteur normalement cultivé est susceptible d'apprécier à sa juste valeur ce portrait du Christ, du baptême à la Transfiguration, l'étude des Évangiles de l'Enfance et de la Passion étant réservée pour un second volume.

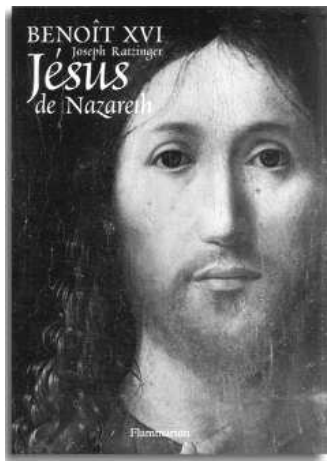

Le Christ, un étrange personnage !

D'où vient, alors, ce déchaînement mensonger contre un bon et beau texte de haute catéchèse ? Sans doute du fait que le Saint-Père ne s'avise pas d'établir savamment cette distinction subtile qu'imposent tant de théologiens modernes entre « *le Jésus historique et le Christ de la foi* », et même, tout au contraire, qu'il en prend sans cesse le contrepied. Il est question, ici, du Christ vrai Dieu et vrai homme, personnage dérangeant. Le premier souci du pape est de mettre en évidence que la divinité de Jésus n'est point une invention tardive « *des communautés primitives* » mais le cœur de son enseignement et la principale raison de son affrontement tragique avec les autorités juives car se revendiquer Fils de Dieu relève, aux yeux du Sanhédrin, du blasphème exécrable, tout comme le discours des Béatitudes, parallèle des Dix Commandements mosaïques dont il propose une nouvelle version. Or, qui peut prétendre substituer à la loi de Dieu de nouveaux commandements, sinon Dieu en personne ?

À voir l'accueil fait au texte pontifical, il est manifeste que cette revendication de sa divinité par Notre Seigneur continue de gêner le monde... Lire, ou offrir ce livre est donc l'occasion de remettre nombre d'idées en place. Cette édition de luxe, toilée blanche sous jaquette, propose à chaque chapitre des illustrations rarement reproduites, souvent modernes mais toutes belles et émouvantes qui traduisent en images le message de la foi.

De Rome aux Barbares

L'étude du monde "barbare" connaît un renouveau dû aux parallèles entre notre époque et la fin de l'Empire romain, conférant au sujet une actualité brûlante. Il est diverses manières d'aborder la question, du catastrophisme à l'optimisme béat, opposant décadence romaine et vigueur germanique, quand il ne s'agit pas de mettre sur le compte de la conversion de l'Empire son effondrement sous le coup de tribus païennes. Tout cela revient à simplifier des questions complexes, des personnages qui ne le furent pas moins, et une histoire très longue inscrite sur un demi millénaire.

Les spécialistes qui collaborèrent, sous la direction de Jean-Jacques Aillagon, à la réalisation de l'exposition *Rome et les Barbares*, tenue à Venise puis à Paris, dont paraît un magnifique catalogue, ne sont pas tombés dans ces pièges et le très vaste panorama qu'ils proposent aborde avec

discernement tous les aspects envisageables. Le sac de Rome, en août 410, épisode moins sanglant qu'on l'imagine, ne saurait résumer les relations anciennes entre l'Empire romain et les hommes d'au-delà du Limes, plus désireux, en général, de s'intégrer dans cette société que de la renverser. Si Rome perdura jusqu'en 476, elle le dut, souvent, à l'un ou l'autre de ces officiers germaniques plus loyaux sujets de César que les fils de la Louve, qui la défendirent avec un dévouement rarement pris en défaut. Tout cela n'eût pas été mauvais si Wisigoths, Ostrogoths, Burgondes et Vandales n'avaient professé l'hérésie arienne, d'où vinrent les véritables crises.

À la rencontre des Carolingiens

On ne peut se pencher sur ce sujet sans se passionner et, dans sa diversité, cette présentation, courant de l'aube de notre ère à l'apogée de l'Empire carolingien, est certainement la meilleure initiation disponible. Elle ne ravira pas moins les connaisseurs qui apprécieront certains développements à leur valeur. Les différents objets photographiés dans ces pages permettent de se faire une idée plus précise des modes de vie, de pensée, des goûts de ces gens qui façonnèrent l'Europe moderne, sans rien renier ni de leurs racines ni du modèle qu'ils avaient élu et dont ils revendiquèrent l'héritage, politique et religieux. Clovis en fut un bon exemple ; il ne fut pas le seul. Cela mérite d'être mieux connu, ne serait-ce que pour comprendre ce qu'est, en vérité, une "intégration" réussie et profitable à tous.

Histoire des chiffons et des modes

S'habiller est, certes, une nécessité imposée par le climat mais aussi par la pudeur, les tabous religieux, puis le désir de paraître et de plaire. En quoi le vêtement n'est pas un sujet aussi futile que d'aucuns l'imaginent. Pourtant, jusqu'à la parution, en 1965, de l'*Histoire du costume en Occident des origines à nos jours*, œuvre magistrale, jamais égalée depuis, de François Boucher, il n'existait rien, ou presque, sur la question. Cette réédition d'un livre devenu un indispensable classique s'imposait. Le texte en a été enrichi en fonction des avancées des recherches, et des évolutions de la mode au cours des dernières décennies ; l'iconographie, qui me procura, en mon enfance, de longues heures de joie, aussi : elle est beaucoup plus riche, ce qui paraissait impossible, mais une partie, à l'origine en couleurs, est passée en noir et blanc. Cela ne change rien à l'intérêt d'un travail qui, sous couvert de parler chiffons et modes, raconte par le menu l'ingéniosité humaine pour fabriquer de quoi se vêtir, l'évolution des techniques, l'influence mutuelle des cultures et des peuples, le goût des voyages et de l'exotisme, l'irruption du politique dans la mode, l'importance de l'industrialisation, traite des vêtements sacerdotaux, des uniformes, des costumes de théâtre, des chapeaux, des étoles, des foulards, des sacs, des chaussures, enfin de ces mille brimborions dont nous oublions quelle place, économique et sociologique, ils tiennent dans notre monde depuis la nuit des temps.

Splendeurs traditionnelles

Il manquait à cette œuvre magistrale un complément traitant des pays et des cultures que Boucher, bien qu'il eût consacré plusieurs chapitres à l'Orient antique, n'avait pas étudiés. C'est chose faite avec une anthropologue américaine, Patricia Rieff Anawalt, spécialiste des civilisations précolombiennes et des vêtures traditionnelles. *Histoire des costumes du monde* laisse de côté l'Europe et l'Occident, sauf pour traiter brièvement des constantes du costume folklorique ; que dire, d'ailleurs, après Boucher ! Le but, un peu systématique, est de mettre en évidence, partout, la pérennité de certains vêtements.

L'essentiel, cependant, est ailleurs : dans la grâce des robes palestiniennes traditionnelles, l'incroyable splendeur des vêtements de cour chinois ou japonais, l'inventivité des parures océaniennes. Spécialisation oblige, plus d'un tiers du livre est consacré aux vêtements amérindiens, fatalement au détriment des autres continents.

Parures et amour au Louvre

C'est de bijoux, à travers les collections du Louvre, que traitent Adrien Goetz et Claudette Joannis, au fil des pages d'un joli petit album. Ils sont hélas peu nombreux dans les musées nationaux, victimes de la Révolution, puis de la décision scandaleuse, prise en 1887 par la IIIe République, de disperser ce qui restait des joyaux de la Couronne, patrimoine inaliénable auquel aucun de nos souverains n'avait jamais touché... Hormis le Régent et le Côte de Bretagne, ne sont encore en France que des parures rachetées et offerts par des mécènes, tels les émeraudes de la duchesse d'Angoulême, le diadème de l'impératrice Eugénie, ou les saphirs de la reine Marie-Amélie, que Madame la comtesse de Paris fut la dernière à arborer en public et que Monseigneur légua au Louvre. Le reste n'est que souvenir évoqué sur des toiles, ou merveilles antiques venues d'ailleurs.

Ne se pare-t-on pas, d'abord, afin de séduire ? Voici donc, dans la même série, le thème de l'*Amour* tel que les peintres et les artistes le traitèrent dans des œuvres du Louvre. Jean-Claude Bologne et Elisa de Halleux n'ont laissé de côté ni l'érotisme ni la tendresse conjugale, ni l'infidélité ni l'homosexualité. Rien, cependant, n'est jamais graveleux ni choquant.

Anne Bernet

* *Sa Sainteté Benoît XVI :* Jésus de Nazareth. *Flammarion, 430 p., 49 euros.*
* *Collectif :* Rome et les Barbares. *Skira; 690 p., 80 euros.*
* *François Boucher :* Histoire du costume en Occident. *Flammarion, 480 p., 45 euros.*
* *Patricia Rieff Anawalt :* Histoire des costumes du monde. *Flammarion, 610 p., 75 euros.*
* *Adrien Goetz et Claudette Joannis :* Bijoux. *Flammarion, 80 p., 14,90 euros.*
* *Jean-Claude Bologne et Elisa de Halleux :* Amour. *Flammarion, 80 p., 14,90 euros.*

» GRANDE GUERRE

De nombreuses publications ont accompagné le quatre-vingt-dixième anniversaire de l'Armistice. Parmi celles-ci, *14-18, la Première Guerre mondiale*, de Pierre Vallaud, se présente comme un précis, des origines du conflit à son mauvais règlement du traité de Versailles. Les aspects stratégiques et politiques y sont privilégiés, avec de longs développements consacrés à la Révolution russe. Tout cela est exposé clairement, de façon détaillée et en s'appuyant sur de très nombreuses photographies ou documents. Il est cependant dommage que Maurras soit présenté dans ces pages comme un boute-feu irresponsable, ce qui revient à perdre de vue les immenses sacrifices consentis à la patrie par l'Action française, sacrifices que le maître martégal, qui les avait prédits sans avoir été entendu, était bien loin de prendre à la légère, ni de souhaiter...

» MAI 68, UNE ANNÉE CHOC

Autre anniversaire qui fit couler beaucoup d'encre cette année, celui de Mai 68, événement plus considérable qu'il y paraît, car il aboutit véritablement à un "changement de paradigme" dont nous constatons chaque jour les conséquences dans notre quotidien et l'évolution des mœurs ambiantes. *68* inaugure une nouvelle collection, *Nos années choc*, gros albums de très grand format illustrés de photos de presse, sous la direction de Patrick Mahé. Le mérite incontestable de ce livre est de ne pas se borner aux seuls événements de mai et de proposer un panorama du monde d'alors, en proie à des drames plus profonds. Les chapitres consacrés à la guerre du Vietnam, illustré de clichés poignants, au printemps de Prague ou à la famine du Biafra, redonnent leur véritable place aux barricades du Quartier latin et aux utopies gauchistes de quelques fils à papa. Une évidence que ce bel album ne cherche pas à occulter.

A.B.

* *Pierre Vallaud : 14-18, la Première Guerre mondiale. Acropole, 610 p., 35 euros.*
* *Collectif : Nos années choc, 68. Plon, 320 p., 35 euros.*

Yolande d'Aragon

LE PRIX HUGUES CAPET 2008 a été décerné par l'Association Unité capétienne à Gérard de Senneville pour son ouvrage *Yolande d'Aragon*, paru aux éditions Perrin.
Le jury, présidé par SAR la princesse Béatrice de Bourbon Siciles est composé de LL.AA.RR le prince Charles-Philippe d'Orléans et le prince Charles-Emmanuel de Bourbon Parme, ainsi que d'Eve Ruggiéri Eve de Castro, Jacques-Henri Auclair, Stéphane Bern, Jean-Christian Petitfils, Jean Sévillia, Jean Chalon, Philippe de Saint Robert, Pierre Cardin, Guy Cochard.
Nous ne pouvons que nous réjouir de ce choix qui récompense un ouvrage consacré à une grande figure de femme ayant sauvé la France. Anne Bernet, commentant ce bel ouvrage dans *L'Action Française 2000* du 15 mai dernier, rappelait le rôle capital qu'a joué pendant la guerre de Cent ans cette princesse de naissance mi-aragonaise, mi-barroise, prématurément veuve de Louis II d'Anjou, bientôt belle-mère du dauphin Charles, héritier de la couronne de France. Elle tenta d'empêcher la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, puis, ayant soutenu sainte Jeanne d'Arc, réussit à détacher les Bourguignons des Anglais et aida le dauphin à devenir le roi Charles VII, sacré à Reims en présence de la sainte de la patrie.
Le prix sera remis solennellement le mercredi 28 janvier 2009 dans les salons du Cercle de l'Union interalliée. ■

❑ CETTE ANNÉE-LÀ

1328 : l'avènement des Valois

Après la mort de Charles IV le Bel, la loi salique s'impose, naissant de l'expérience des faits, comme toujours avec les Capétiens.

Cette année-là, la sixième de son règne, Charles IV le Bel, trente-quatre ans, mourut à Vincennes le 1er février, sans héritier mâle direct. La chose se produisait pour la première fois chez les Capétiens, lesquels, depuis Hugues Capet, s'étaient toujours perpétués de père en fils sans contre-temps ; si le fils aîné mourait jeune, le premier des cadets prenait sa place dans la succession et la vie de la lignée continuait. Ce fut la grande chance des premiers Capétiens d'avoir, pendant trois cent trente-neuf ans, pu affermir leur dynastie sans se heurter à la moindre difficulté de succession.

Le cas de Charles IV était exceptionnel. Troisième fils de Philippe IV le Bel et de Jeanne 1ère de Navarre, il était monté sur le trône après ses deux frères aînés, Louis X le Hutin et Philippe V le Long, lesquels étaient eux-mêmes morts sans laisser d'enfant mâle ! Pour être tout à fait exact rappelons que l'aîné Louis X le Hutin, roi de France de 1314 à 1316, avait eu de sa première épouse Marguerite de Bourgogne (répudiée pour adultère) une fille, Jeanne ; or sa seconde épouse, Clémence de Hongrie, était enceinte quand il mourut.

Celle-ci mit au monde le 15 novembre 1316 un petit Jean qui décéda dès le 20 novembre et devait rester dans l'histoire comme Jean 1er le Posthume.

Philippe, alors comte de Poitiers, frère du roi défunt, avait alors couru à Reims pour se faire sacrer sous le nom de Philippe V le Long, barrant ainsi la route à quelques partisans de Jeanne, le premier enfant du Hutin. Il avait fallu une assemblée des seigneurs de la cour et des docteurs de l'Université pour approuver l'exclusion de la petite fille de la succession, tout simplement parce qu'une fille reine pourrait en se mariant apporter un jour en dot la couronne de France à un prince étranger.

Philippe VI recevant l'hommage d'Édouard III en 1329

Philippe V avait ensuite régné jusqu'à sa mort en 1322, n'ayant eu que des filles de son épouse Jeanne de Bourgogne, elle aussi soupçonnée d'adultère mais non répudiée.

Le tour de Charles IV le Bel était alors venu, il avait remis de l'ordre dans les finances, avait œuvré pour venir en aide aux chrétiens d'Orient, mais il avait dû répudier sa première épouse, Blanche de Bourgogne aussi volage que ses belles-sœurs, accusées toutes les trois par des rumeurs de s'être livrées à des ébats bien peu catholiques dans la tour de Nesle... Sa deuxième épouse Marie de Luxembourg, mourut enceinte dans un accident. La troisième, sa cousine Jeanne d'Evreux, n'eut que des filles, mais se trouvait enceinte en cette année 1328 quand mourut le roi, le 1er février.

Loi fondamentale

Philippe de Valois, fils de Charles de Valois, lui-même frère de Philippe IV le Bel, donc le plus proche par les mâles de la succession, fut désigné comme régent en attendant la naissance. Tout laissait à penser qu'il serait roi si une fille naissait. Ce ne fut pas l'avis d'Isabelle, sœur des trois rois défunts, qui venait de faire assassiner son mari Édouard II, roi d'Angleterre, par des intimes de son amant, Roger Mortimer : elle revendiqua la couronne de France non pour elle-même (question réglée depuis 1316), mais pour son fils, quatorze ans, petit-fils de Philippe le Bel, devenu Édouard III, roi d'Angleterre.

Dès le 2 février une grande assemblée se réunit au Palais pour traiter « *la plus noble cause qui fut oncques* », dit le juriste Guy Coquille. Nul ne voulait comme roi de France d'un Anglais qui était par ailleurs vassal du roi de France pour ses possessions d'Aquitaine. Tous admirent et promulguèrent à jamais que « *femme, ni par conséquent son fils, ne pouvait par coutume succéder au royaume de France* ». Cette loi, qu'on allait appeler la loi salique pour la faire dériver d'un vieux texte franc, fut dès lors la première loi fondamentale du royaume, née non pas d'un texte abstrait posé *a priori*, mais de l'expérience des faits, comme toujours avec les Capétiens.

Jeanne d'Evreux ayant accouché d'une fille, Philippe put se faire sacrer à Reims dès le 29 mai. La branche des Valois accédait ainsi au trône et allait se le transmettre brillamment jusqu'en 1589, s'éteignant là encore - et c'est assez singulier- avec trois frères rois sans enfants : François II, Charles IX, Henri III.

Insistons encore sur le fait que la monarchie capétienne ne fut en rien antiféministe : les femmes, notamment les régentes, y jouèrent bien souvent un rôle primordial. Leur exclusion de la succession exprime seulement dès 1328 une haute conscience de l'unité et de la continuité françaises et des besoins défensifs de la nation. La couronne n'est pas une propriété qui peut passer en diverses mains, elle est un bien commun inaliénable. C'est ce qui la rend bienfaisante.

MICHEL FROMENTOUX

COMBAT DES IDÉES

❑ LES GRANDS TEXTES POLITIQUES

Bismarck : le mythe du peuple

N'en déplaise à Michelet, il n'existe pas de peuple conscient de lui-même en tant qu'entité politique. La démocratie est une escroquerie !

Dans le cinquième tome de ses Mémoires, un des plus riches, Maurice Barrès cite le chancelier Bismarck, manipulateur lucide et froid des assemblées germaniques parce qu'il savait que les élus du suffrage universel ne représentent qu'eux-mêmes. Dès 1847, dans ses discours au premier parlement prussien, Bismarck raillait les premiers théoriciens du Contrat social, des Droits de l'Homme ; il définissait ainsi le peuple, après une vive critique du suffrage universel :

« *Le peuple vrai est une multitude invisible d'âmes. Il est la nation vivante et organisée pour sa mission historique. Il est la nation d'hier et de demain. Il n'a point de voix matérielle qui le dénonce : dans la conscience de sa tradition il puise la force qui le mène aux fins prédestinées : c'est le souverain seul qui sait écouter en lui les voix silencieuses de son vouloir providentiel.* » [1]

L'histoire racontée par Michelet ressemble à la tragédie grecque : comme le chœur des Danaïdes dans les *Suppliantes* ; le chœur des vieillards d'Argos dans *Agamemnon*, de Thèbes dans *Œdipe Roi*, comme le chœur des esclaves troyennes dans les *Choéphores*, des matelots dans *Philoctète*, le peuple français représenté par ses paysans, ses bourgeois, ses femmes et ses enfants, pleure ses larmes, verse son sang, exprime sa joie, sa colère, son enthousiasme, son indignation, participe activement aux événements, ou au moins les juge, comme une personne consciente, comme un acteur du drame national. C'est de la belle littérature, souvent réussie malgré l'emphase romantique, mais il ne convient de s'instruire dans ce livre, d'y puiser les leçons du passé qui doivent éclairer l'action des hommes dans la cité [2]. Le Théâtre, le Roman, ne disent pas l'Histoire, et Michelet « *fit de la pensée avec son cœur* ».

S'il existe une population, des masses populaires, un peuple, le peuple au sens politique, lui, n'est qu'une nuée sortie d'imaginations enfiévrées par le mythe démocratique. Il n'existe pas, dans la réalité, de peuple visible, conscient de lui-même en tant qu'entité politique. Parler au nom du peuple, déclarer "le peuple a dit", "le peuple a voulu" représente un abus de confiance. La république romaine était dirigée par le Sénat, formé d'anciens magistrats, et le Peuple romain réuni en Comices et votant d'après un processus complexe, d'une structure fort inégalitaire. Le mot république ne doit pas faire illusion : "Le Sénat et le Peuple romain" étaient plus proches de la formule "Le roi en ses Conseils, le peuple en ses États" que du mensonge démocratique qui fait parler "au nom du peuple français". Les représentants des partis qui ont été élus grâce aux machinations de leurs comités ne représentent pas plus la masse des Français que ne le feraient des députés tirés au sort ! Présidentielle, représentative, participative, la démocratie n'a été, n'est et ne sera jamais qu'une escroquerie.

Seul un souverain qui n'a pas besoin de flatter les masses, un monarque absolu, ce qui signifie

Otto von Bismarckk 1815-1898

indépendant, peut non seulement considérer le salut de ses peuples, mais aussi se mettre objectivement à l'écoute de leurs aspirations "silencieuses", "providentielles", et en tenir compte dans la mesure où leur application ne met pas en danger l'intérêt général que lui seul peut discerner.

GÉRARD BAUDIN

1 - Maurice Barrès, Mes Cahiers, *tome V (1906-1907), Plon, Paris, 1932.*
2 - Charles Maurras, Trois Idées politiques, *Champion, Paris, 1898. Il est indispensable, pour connaître Jules Michelet, de lire, dans cet ouvrage le chapitre* Michelet ou la Démocratie. *L'ouvrage a été repris dans les* Œuvres capitales, *tome II, Essais politiques, Flammarion, Paris, 1954.*

» MATÉRIEL MILITANT

Nous disposons, de nouveau, des autocollants "La France, le Roi". Tarification : 10 pour 1.20 euro, 50 pour 6 euros, 100 pour 12 euros. Chèques à l'ordre du CRAF, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

» CONFÉRENCES SUR CD

Les conférences prononcées à Biarritz les 28, 29 et 31 août 2008 ont été réunies sur un CD audio. Vous y retrouverez notamment : *L'actualité de Maurras*, par S. Blanchonnet ; *La poésie de Maurras*, par J.-C. Gatto, suivi de lectures de poèmes ; *Influences occultes dans la Justice*, par Me B. Méry ; *Histoire de l'Algérie - 1830-1962*, par J.-C. Gatto ; *Choses vues au procès de Maurras*, par A. Louberssac, suivi d'extraits de déclarations faites par Maurras au procès ; *L'AF au Pays basque depuis 1968*, par P. Renard ; B*iarritz 2008, pari tenu, par V. Gaillère*. À l'approche de Noël, n'hésitez donc pas à enrichir votre discothèque en faisant une bonne œuvre : **la moitié du produit des ventes sera reversée au journal**.
Prix : 13 euros franco de port.
Adresser ses commandes à : CAEC, BP 80093, 33035 BORDEAUX CEDEX.
Règlement à la commande par chèque à l'ordre de CAEC – CCP 15 503 63 W.

» AVIS AUX SECTIONS

Les annonces que vous souhaitez voir publier dans le journal doivent être adressées à *L'Action Française 2000*, Service Page militante, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 PARIS, ou par courriel à l'adresse : pagemilitante@actionfrancaise.fr
Ces annonces doivent impérativement nous parvenir **avant le lundi précédant la parution d'un numéro**. Bien entendu, ne seront annoncées comme activités d'Action française que celles organisées par des groupes rattachés aux instances officielles.

VENTE DE NOËL au profit du journal

> SAMEDI 6 DÉCEMBRE de 14 heures à 19 heures
> DIMANCHE 7 DÉCEMBRE de 10 heures à 19 heures

Cravates, objets fleurdelysés, chocolats
Livres neufs récents, derniers ouvrages parus
Livres d'histoire et de politique contemporaine, notamment "services de presse" provenant de la bibliothèque de Pierre Pujo.
Bar ouvert toute la journée.
Une vente à ne pas manquer !
10 rue Croix-des-Petits-Champs, Paris 1er
Métro Palais Royal - Téléphone: 01 40 39 92 06

ANNIVERSAIRE DES CAMELOTS DU ROI

Le 22 novembre, les Camelots du Roi ont fêté leur centenaire lors d'un banquet dans le quartier des Invalides. Parmi nous, des camelots de renom tels Henri et Titou, fils de Pierre Juhel, Jacques Fontan et d'autres... Guy Steinbach, doyen des Camelots du Roi, ainsi que François-Marie Algoud, s'étaient fait excuser, mais ils nous transmettaient leur soutien et leur amitié. Ce repas fut celui de l'amitié française, symbolisée par la présence de représentants du mouvement d'AF, à commencer par les Camelots et Volontaires du Roi du Groupe d'Action royaliste (AGR), mais aussi de diverses organisations royalistes. Un tour de table chez les plus jeunes illustra leur diversité, l'avocat côtoyant le cheminot et l'étudiant le travailleur social...

Cette rencontre fut l'occasion de faire un rappel général des actions menées durant ce siècle mouvementé, ainsi qu'un bilan critique et constructif sur le royalisme et son avenir. Frédéric Winkler a souligné que si l'organisation des Camelots était officiellement dissoute, leur combativité perdurait chez les camelots et volontaires du Roi (GAR), et devaient demeurer chez tous les militants royalistes. Jean-Charles Veyron la Croix s'est remémoré sa jeunesse, où il vendait *Aspects de la France* en compagnie de la famille de Frédéric Winkler. Jean-Philippe Chauvin et Bernard Bonnaves prirent également la parole, rendant compte de leur expérience du militantisme.

Après un siècle au service de la France, les Camelots du Roi nous lèguent un riche héritage ainsi qu'un état d'esprit dont il appartient aux royalistes d'aujourd'hui d'être les dignes dépositaires. Ce centenaire ne doit pas marquer une conclusion, mais symboliser un renouveau vers un militantisme moderne, offensif et enraciné.

VAILLANT, STÉPH' ET KADOU

NOTRE AVENIR S'APPELLE FIDÉLITÉ !

Le cycle de conférences 2008-2009 de la fédération Aquitaine-Grand Sud-Ouest s'est ouvert du 21 au 23 novembre par une série d'interventions de Mlle Marguerite Puget, agrégée des lettres et journaliste sagace, qui fit revivre avec verve *Le Cardinal de Cabrières : un modèle de catholique et de royaliste français*, d'après la biographie qu'elle lui a consacrée (Clovis, 2008).

Chacune de ces réunions a eu lieu sous la présidence de Vincent Gaillère, délégué régional, qui démontra la nécessité de demeurer fidèles à la mémoire des hommes qui firent ce que nous sommes et à l'héritage politique et doctrinal qu'ils nous ont légué. Elles ont permis au public de connaître plus à fond la personnalité, l'époque et l'œuvre du grand prélat languedocien, mort en 1921, qui porta sur les fonds baptismaux notre Institut et défendit l'AF dans les mauvais procès qui lui étaient faits par des clercs dévoyés. D'autres conférences sont d'ores et déjà programmées dans le Grand Sud-Ouest : l'Action française vivra !

» PARIS

❑ **Cercle Jacques Bainville : jeudi 4 décembre** à 19 h 30. Invité : **Arnaud Guyot-Jeannin**. *Peut-on supprimer les partis politiques ? Pour une refondation du politique*. Chez Orestias, 1er étage, 4 rue Grégoire-de- Tours, Paris 6e (métro Odéon / Mabillon).

❑ **Permanence** assurée le **jeudi 4 décembre** de 19 à 21 heures. Rue du Pélican, Paris 1er (métro Palais Royal).

❑ **Rendez-vous le 17 décembre pour la Soupe du Roi** ; contacter Olivier Kimmel au 06 18 68 47 83.

❑ **Cercle lycéen chaque mercredi** à 18 heures au Lucernaire, 53 rue Notre-Dame-des-Champs, Paris 6e.

» PROVINCE

❑ **Grenoble :** cercle d'études le mercredi 17 décembre ; afegrenoble@gmail.com ; 06 98 63 89 35.
❑ **Le Havre :** réunion du Cercle Jules Lemaître le premier lundi du mois à 18 heures, salle René Cassin, 130 rue Anatole France ; renseignements : 06 07 57 83 16.
❑ **Limoges :** s'adresser au docteur Charles, 1 rue Victor Schoelcher ; 05 55 43 38 16 ou 06 30 53 20 59.
❑ **Lyon :** cercle d'études le vendredi 5 décembre sur l'OTAN ; 06 45 76 93 55 ; lyonroyaliste@gmail.com
❑ **Nîmes :** réunion du Cercle Saint-Charles le deuxième samedi de chaque mois ; rendez-vous samedi 13 décembre à 14 heures à la brasserie Le Palace, angle Esplanade et rue Régale ; Maurice Étienne Mathieu évoquera les Chouans.
❑ **Saint-Étienne :** cercle le 5 décembre ; 06 88 80 91 99 ; srforez@mail.com

» L'AF SUR LA TOILE

> www.actionfrancaise.net
> www.afe-blog.com
> www.actionroyaliste.com

» SALONS-CONFÉRENCES

❑ **Catholiques pour les libertés économiques** (CLE) - 5 rue Dufrenoy, 75116 Paris - **Conférence-débat le jeudi 4 décembre** à 18 h 30. Salle de l'ASIEM, 6 rue Robert de Lapparent, 75117 Paris. **Albert Salon**, ancien ambassadeur et président de l'association Avenir de la langue française traitera du sujet suivant : *Le français et la francophonie méprisés*.

❑ **Le 5e Salon du livre d'histoire se tiendra à Paris le dimanche 7 décembre** de 13 heures à 18 heures. Plus de cinquante écrivains dédicaceront leurs ouvrages. Prendront la parole **Dominique Paoli** (*Charlotte de Belgique*), **l'abbé Grégoire Celier** (*Benoît XVI et la liturgie*), **Philippe Prévost** (*La condamnation de L'AF*), **Anne Brassié** (*La culture reste à libérer*). Une exposition se tiendra sur le thème *1969-2009 : les catholiques dans la tourmente*. Dans les salons Étoile-Marceau, 79 B avenue Marceau, 75116 Paris. Métro Charles De Gaulle-Étoile. Renseignements : 06 66 61 25 17 ou www.parthenonfrance.fr

❑ **La 17e Fête du Livre de Renaissance catholique** se tiendra à Grand'Maisons (Villepreux) **le dimanche 7 décembre**. Messe à 11 heures ; ouverture des portes de 12 heures à 18 heures ; restauration et buvette sur place ; garderie et animations pour les enfants à partir de 14 heures ; signatures des auteurs et conférences à partir de 14 h 30. Entre autres interventions : Jean Piat sur *Bernadette ou le sourire de Massabielle*. PAF : 7 euros (chômeurs : 4 euros). Renseignements : 01 46 62 95 19 ; renaissancecatholique.com

» EXPOSITION

❑ **Vernissage de l'exposition *Les pastels de lumière* d'Élisabeth Pillorget le jeudi 11 décembre** de 18 heures à 21 heures. L'artiste recevra du 10 au 18 décembre entre 14 et 20 heures. Galerie Lise Cormery, 6 rue de Lanneau, Paris 5e (métro Cluny-La Sorbonne, RER Luxembourg). Réservation : 06 81 77 93 62.

» MISSION HUMANITAIRE

❑ À l'approche de son prochain voyage humanitaire, **l'association Solidarité Kosovo collecte du matériel scolaire** afin d'équiper l'école d'Osojane.
Elle nous invite à glisser crayons, gommes, règles, ou feutres dans nos paniers de Noël.
Site Internet : www.solidarite-kosovo.org ; contact@solidarite-kosovo.org

❑ LES 400 ANS DU QUÉBEC

Charles Deschamps de Boishébert

Charles Deschamps de Boishébert et de Raffetot (1727-1797) était un officier de la Marine française, *« de grand zèle et fort méritant »* selon le gouverneur Duquesne. Il s'illustra en particulier pendant la guerre de Sept ans, affutant en Nouvelle-France son art de la guérilla. N'oublions pas que *« de tous les étrangers qui ont abordé ou aborderont en Amérique, les Français sont les seuls à y avoir été invités par les autochtones »* (Jean-Marc Soyez, *Historama*, Spécial Canada, juin 1984).

Lorsqu'il s'éteignit à soixante-dix ans le 9 Janvier 1797 dans sa maison normande de Raffetot, ses voisins savaient-ils qu'il avait été la hantise des Britanniques en terre d'Acadie ?

Miracle militaire

« Boishébert demeure dans l'histoire l'homme qui, avec des moyens dérisoires, sut faire échec aux Anglais, après la chute de Fort-Beauséjour de 1755 à 1760. Pendant ces cinq longues années, il maintint la présence française contre des forces ennemies très supérieures sur un immense territoire qui s'étendait du haut de la rivière Saint-Jean jusqu'à la baie de Miramichi. Ce véritable miracle militaire, il l'a réussi grâce à son art consommé de la guérilla. Méthode de guerre "à l'indienne" dans laquelle Acadiens comme Canadiens étaient passés maîtres. Lui-même y avait été initié dés son plus jeune âge. N'avait-il pas participé, à dix-neuf ans, à cette attaque contre Grand-Pré, conduite de nuit en plein hiver, qui reste un modèle du genre ? Opération où il s'était distingué et où il avait été blessé ? » (Robert Sauvageau, *L'Acadie*)

Les "guerres franco-indiennes", selon l'expression des Américains, figurent comme une épopée à la façon du *Dernier des Mohicans* version française... Si la "guerre furtive", étudiée par l'Américain Patrick Malone (*The Skulking Way of War*) avait été comprise par les officiers venant de France, et pratiquée méthodiquement, le victoire eût sans doute été acquise !

Une vie pénible

Alors que les "godons" – nom donné depuis Jeanne d'Arc aux Anglais parce qu'ils jurent en disant "my god" - prenaient deux forts français sans combats, les officiers s'étant rendus, Boishébert se retira avec ses hommes en amont de la rivière Saint-Jean. Ne pouvant faire face aux agresseurs, il entendait pourtant continuer la lutte et fit sauter le poste Fort La Tour. C'était une révolution : *« Boishébert sautait à pieds joints sur quarante-cinq ans de défense statique et de refus de guerre de manœuvre*, explique Robert Sauvageau. *Par là, il rejoignait la grande tradition de guerre de mouvement, à la Saint-Castin, à la d'Iberville, à la Villebon, jadis promue par Frontenac.* » Un choix lourd de conséquences : *« Tous les soldats, même courageux à d'autres égards, ne sont pas prêts à accepter la rude vie de guérillero à laquelle Charles de Boishébert se condamnait par sa décision de guerre à outrance contre*

l'envahisseur anglais... En 1755, il avait vingt-huit ans. Un homme jeune accepte plus volontiers le risque et l'inconfort perpétuels. Lorsqu'ils avaient préféré la capitulation à la guérilla, Severcase avait quarante-neuf ans, et Villeray cinquante-quatre ans. Circonstance qui permet de mieux comprendre leur attitude, sans l'excuser. »

Éclaireur

Né en 1727, Charles Deschamps de Boishébert était en 1739 "cadet à l'aiguillette", enfant d'officier en apprentissage des armes. En 1742, il devint sous-aide major à la garnison de Québec. En 1743, envoyé en éclaireur entre le fort Saint-Frédéric et le lac Champlain, il permit l'attaque et la destruction du poste. Nommé aide major à seize ans, il participa à la reprise de Louisbourg et de la Nouvelle-Écosse. De nouveau envoyé en éclaireur, il donna des renseignements précis sur la présence anglaise à Port Lajoie, dont l'attaque fut terrible ; Charles y était présent avec des Canadiens, des Abénaquis et des Micmacs.

En 1746, il participa au siège d'Annapolis-Royal, qu'il raconta dans ses Mémoires : *« On campa devant la ville le 31 septembre. [...] Au total, deux mille hommes étaient assiégés ou bloqués par six cents [...]. Le siège de la ville dura pendant vingt-quatre jours consécutifs, marqué par beaucoup de petits combats. Les manœuvres habiles de Ramezay trompèrent les assiégés sur les forces réelles des assiégeants et ils n'osèrent engager une action.* » La flotte de La Jonquière ne pouvant venir prêter main forte, une retraite en ordre s'opéra et on attaqua Grand-Pré au début de 1747. Boishébert décrivit la scène : deux cent cinquante Canadiens partirent de Baubassin pour reprendre le village ; ils apprirent d'un espion acadien que les Anglais étaient au nombre de six cents et retranchés dans les maisons ; chaque officier canadien attaqua la maison qu'il occupait l'année précédente...

Les combats commencèrent à 4 heures du matin. Boishébert, avec vingt-cinq hommes, attaqua un corps de garde défendu par trois cents Anglais, qui furent tous tués au bout d'une heure. On comptait quatre blessés dans sa troupe ; lui-même fut atteint par une balle ayant traversé son bonnet. À cause de la neige, de la nuit noire et du vent violent, le bruit de l'attaque ne parvint pas aux deux petits bâtiments se trouvant à une portée de fusil. Boishébert monta sur les vaisseaux et s'en empara ; c'était le magasin de poudre et de vivres des Anglais. À l'aube, ceux-ci se rallièrent ; les Canadiens en firent autant, et les affrontement durèrent jusqu'à 15 heures. L'ennemi s'était retiré sur une hauteur et retranché dans un moulin avec quatre pièces de canon, mais il n'avait pas de munitions et il ne tarda pas à capituler. On lui permit de se retirer à Annapolis.

D'un fort à l'autre

En juin 1747, Boishébert attaqua le fort Clinton, près de New York ; une colonne britannique tentant une sortie fut durement étrillée. À l'automne, âgé de vingt et un ans, il fut promu lieutenant lors d'un échange de prisonniers. Sous les ordres de La Galissonnière, en avril 1749, il partit vers la rivière Saint-Jean pour affronter les Britanniques qui tentaient de s'y réinstaller : *« Depuis Québec jusqu'à Horpank, habitation française, on marcha en raquettes sur la neige, traînant les vivres et les bagages avec des fatigues incroyables.* » Il embarqua son détachement sur des chaloupes et se rendit au havre de Menacoche, où il arbora le pavillon français. En févier 1753, il fut envoyé par Duquesne dans l'Ohio pour y construire un fort près du lac Erié, avec un magasin de ravitaillement à la baie de Quinté. En avril, il fut nommé commandant du fort de la rivière aux Bœufs. En 1754, il retourna en Acadie comme commandant du fort La Tour.

Peuple martyr

En 1755, les godons prirent les forts Beauséjour et Gaspareaux, mais Boishébert fit exploser le fort La Tour comme raconté plus haut. Écoutons encore Robert Sauvageau : *« Il est frappant de comparer cette résistance acadienne qui dura cinq longues années, de 1755 à 1760, aux guerres de Vendée, quarante ans plus tard. Les colonnes punitives anglaises à travers l'Acadie évoquent irrésistiblement les "colonnes infernales" du général Turreau. Même férocité incroyable : pillages, incendies des maisons et d'églises, viols, massacres, scalps d'Acadiens, meurtres de petits enfants (comme ceux de Joseph Godin), etc. De même, les Acadiens montrèrent une valeur combative égale à celle de leurs cousins poitevins de Vendée...* »

Confrontés à leur échec, le colonel Scott et les Britanniques redoubleront de brutalité contre les Acadiens insoumis. Lawrence promit *« 30 livres pour tout prisonnier indien, 25 pour toute prisonnière ou enfant, vingt-cinq pour tout scalp "indien", ou prétendu tel »*. Un survivant, Pierre Suret, témoigna de ce qu'il avait vu à Memramcook : *« Le commandant de ce parti avait ordre de se saisir de tous les Acadiens dans cet endroit, de faire mourir incontinents tous ceux qui s'y trouveraient en état de porter les armes, de leur lever la chevelure... d'emmener tout le reste après avoir laissé au bout d'un piquet une lettre pour M. de Boishébert à peu près de ce style : "Vous avez commencé. Nous continuons sur ce même ton jusqu'à ce que vous vous retiriez de ce canton avec vos sauvages. On dit chez vous aux sauvages qu'autant d'Anglais qu'ils tueront, ce sera autant d'échelons pour aller au paradis. Nous ajoutons que c'en sera deux pour nos gens pour autant d'Acadiens qu'ils détruiront..."* »

Les Acadiens subirent un véritable martyre. Certains s'échappèrent dans les forets, fuyant la déportation décrété en 1755 ; d'autres rejoignirent les pôles de résistance disséminés dans toute l'Acadie. Beaucoup moururent. Mais Boishébert ne restait pas inactif ! Il fut promu capitaine le 17 mars 1756. Le Fort Saint-George étant attaqué le 9 septembre 1758, il retourna l'embuscade contre les agresseurs.

Abandon

En dépit des victoires des commandos franco-indiens, et malgré les suppliques des 9 000 âmes qui y restaient, le gouverneur Vaudreuil ne se risqua pas à reprendre l'Acadie. Pourtant, il aurait pu frapper un grand coup en hiver. Le Canada était alors recouvert par la neige et les glaces. Des conditions redoutées des Britanniques, mais dans lesquelles les franco-indiens savaient s'aventurer. Combien de fois étaient-ils descendus terrasser les godons aux portes de Boston, par – 30 ou – 40 degrés ? Apparemment, Vaudreuil ne portait pas une grande considération à l'Acadie. Quel gâchis ! Il envisageait plutôt de rapatrier les survivants au Canada afin d'en renforcer les défenses. Mais la formidable forteresse française de Louisbourg ne pouvait vivre qu'avec la protection de l'arrière-pays acadien... L'hiver 1756-1757 fut terrible pour ces Acadiens et Amérindiens qui manquaient de tout et ne reçurent aucun secours. *« Tous les enfants moururent, rapporta Boishébert... On se nourrit ensuite des peaux de castor qu'on put trouver. On mangea jusqu'aux souliers faits de peaux de chevreuil.* » Cela dura jusqu'au 16 mai où arriva enfin un navire de provisions... Tel fut le triste sort d'un peuple abandonné par la métropole mais jamais vaincu, attaché à la France et ses traditions. Certains philosophes des "Lumières" tentaient de réduire l'Amérique aux yeux du roi à "quelques arpents de neige". Il est vrai que Voltaire avait des intérêts aux Antilles avec la canne à sucre...

FRÉDÉRIC WINKLER

Édité par PRIEP S.A. au capital de 59 880 euros – 10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Imprimerie RPN – 93150 Le Blanc-Mesnil
Numéro de commission paritaire 0410I86761 – Directeur de la publication : M.-G. Pujo